

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

15 avril 2022

Documents d'information
ODGP/DPAER/Inf(2022)3

Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe

Janvier-mars 2022

A. BUREAUX DE LIAISON

Introduction

Les bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la/des organisation(s) ou institution(s) internationale(s) ;
- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des développements évolutions pertinentes concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- promeuvent une coopération effective efficace entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- identifient les possibilités opportunités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et le rapport de ces activités ;
- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période janvier à mars 2022. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois, à compter de la période de juillet à septembre 2013.

Bruxelles - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne

Évènements marquants

- Interventions des Commissaires Johansson (migration) et Dalli (discrimination) lors de la session de janvier 2022 de l'APCE.
- Participation de M. le Commissaire Reynders à un échange au sein du Comité des Ministres à l'occasion de la Journée internationale de la protection des données (28 janvier).
- Mme Roberta Metsola a été élue présidente du Parlement européen.
- Visite de Mme la Commissaire aux droits de l'homme Mijatović, 8-9 février.
- Visite de Mme la rapporteure de l'APCE Rukavishnikova sur l'utilisation abusive de Schengen, 7-8 février.
- Visite de M. le rapporteur de l'APCE Corlăţean sur le partenariat stratégique CdE-UE, 23-24 février.
- Ouverture par Mme la vice-présidente de la Commission Jourová de la conférence sur la loi sur la liberté des médias et les médias de service public, organisée par l'Observatoire européen de l'audiovisuel du CdE, le 23 février.
- Visite de Mme la RSSG pour la migration et les réfugiés Kayacik, 7-8 mars.
- Réunion du tableau de bord sur la coopération CdE-UE à travers des programmes conjoints, 18 mars.
- Participation de M. le président de l'ECRI Marouda au deuxième sommet de l'UE contre le racisme, co-organisé par l'UE, le CdE, l'ECRI et le PE, 21 mars.

Carcatéristiques principales - statistiques

Quelque 582 messages et documents d'information et 12 rapports hebdomadaires ont été préparés et envoyés à Strasbourg par le responsable de l'information. 62 notes pour le dossier ont été transmises par le Bureau, en plus des messages d'information transmis directement par l'administrateur général du Bureau.

Rencontres impliquant le Bureau

Le Bureau s'est notamment concentré sur le lancement de la Présidence française du Conseil de l'UE (janvier - juin 2022). Des contacts ont été maintenus avec la Représentation française auprès de l'UE sur des questions intéressant directement le CdE, telles que les initiatives sur la violence sexiste et l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, le processus d'adhésion de l'UE à la CEDH, les développements sur la liberté des médias et la profession d'avocat, ainsi que sur les discours de haine, les crimes de haine et le racisme.

Dès fin février, une grande partie des travaux du Bureau se concentraient sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le Bureau a assuré la liaison avec les institutions de l'UE afin de les tenir informées des réactions et des décisions des différents organes du CdE conduisant à la cessation de l'adhésion de la Russie à l'Organisation et des conséquences qui en découlent. Il a également informé les organisations internationales basées à Bruxelles et les réseaux de la société civile/des droits de l'homme. Il a assuré une liaison appropriée en ce qui concerne les implications connexes pour la coopération programmatique dans la région.

Le Bureau a également participé aux événements et visites suivants :

- Le Bureau a rencontré le nouveau directeur du SEAE pour les valeurs et les relations multilatérales et directeur général adjoint de la direction générale Global Mme Kokkinakis, 2 février.
- Le chef adjoint du Bureau a facilité l'organisation de consultations entre la Commission et le secrétariat du CdE sur la situation de l'état de droit dans l'UE (dans le cadre de la préparation du rapport annuel sur l'état de droit).
- Le Chef adjoint du Bureau a facilité l'invitation de la DGI au groupe de travail « COSCE » de l'UE (relations entre le CdE et l'OSCE), axé sur les développements dans le domaine de l'intelligence artificielle, 4 février.
- La visite de Mme la rapporteure de l'APCE Rukavishnikova sur l'utilisation abusive du règlement Schengen, 7-8 février.
- La visite de M. le rapporteur de l'APCE Corlăţean sur le partenariat stratégique CdE-UE, 23-24 février.
- Le Bureau a assuré la liaison avec le bureau régional du HCDH à Bruxelles pour la participation du CdE (DGI) au dialogue politique de haut niveau ONU-UE sur « la protection de la sécurité des journalistes, la liberté et le pluralisme des médias », 24 février.
- Le chef adjoint du Bureau a représenté le CdE dans un programme organisé par une organisation de la société civile turque basée à Bruxelles, traitant des questions UE-CdE, pour les étudiants universitaires turcs en Turquie, le 2 février.
- Liaison avec les collègues du CdE à la suite de la visite à Strasbourg du directeur général du SEAE pour l'Europe M. Eichhorst, 3-4 février.

La visite de Mme la RSSG Kayacik à Bruxelles les 7 et 8 mars lui a permis de présenter son mandat et un aperçu du plan d'action du CdE aux institutions de l'UE et d'échanger sur l'assistance aux réfugiés fuyant la guerre en Ukraine.

Le Bureau a également accueilli une délégation du Congrès (7-9 mars) qui effectuait une mission de suivi en Belgique. Le Bureau a également été informé de la visite officielle en Belgique de M. Spano, président de la CEDH, du 10 au 12 mars.

Le Bureau a facilité la coopération sur les questions liées à l'état de droit. Il a assuré la liaison avec les collègues de la DGI à Strasbourg ainsi qu'avec la Commission et le SEAE notamment sur :

- la transmission de la contribution du CdE (DGI) au rapport annuel de la Commission sur l'état de droit (31 janvier) et la consultation qui s'ensuit (4 février en ligne),
- les consultations de la DG NEAR et du SEAE sur les développements récents chez certains voisins de l'UE, en particulier les États du partenariat oriental de l'UE (20 janvier),
- l'échange du SEAE sur le Kazakhstan et la Turquie, y compris en relation avec l'affaire Kavala,
- les activités de la DG JUST sur la violence à l'égard des femmes,
- la préparation du sommet contre le racisme en coopération avec la DG JUST et le PE,
- la coopération sur la préparation du projet de texte sur le SLAPPS.

Le Bureau s'est notamment entretenu sur la proposition d'inclure le discours et les crimes de haine parmi les « eurocrimes », sur les conclusions du Conseil sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, sur l'initiative de la présidence française de discuter de l'idée d'un statut

européen de la profession d'avocat et sur la coopération dans le domaine du droit pénal, en particulier avec la Russie et la Biélorussie.

En ce qui concerne la liberté d'expression, le Bureau a continué d'être en contact régulier sur l'initiative SLAPPs, ainsi que sur la préparation de la loi européenne sur la liberté des médias, à laquelle le Secrétariat du CdE a également contribué avec un document écrit.

Le Bureau a également participé à l'organisation de la réunion annuelle du tableau de bord (18 mars).

Il a maintenu des contacts réguliers avec la DG REFORM en vue du nouvel accord-cadre, ainsi qu'avec la DG JUST pour la coopération thématique (enfants, LGBTI).

Le Bureau a également continué à s'impliquer dans la préparation des prochaines phases des implantations géographiques, notamment le PGG III.

Le Bureau a contribué à la préparation des échanges que la Secrétaire Générale adjointe, le Secrétaire Général de l'APCE et d'autres hauts fonctionnaires du CdE ont tenu avec Mme Kokkinakis concernant sa visite à Strasbourg les 24 et 25 mars. La visite a été organisée dans le cadre du lancement des réflexions au sein de l'UE sur les futures priorités de coopération entre l'UE et le CdE, 2023 - 2024, qui doivent être adoptées par l'UE au cours de cette année.

Le Bureau a hébergé :

- une réunion sur le développement de discours sur les droits de l'homme contre les discours de haine (dans le cadre de « *We can* », un projet géré par la DGII), 28 février - 1^{er} mars.
- la réunion du CDPC-Bureau, 15-16 mars.

En outre, le Bureau a rendu compte de développements majeurs, notamment :

- Le débat en plénière du PE sur la situation au Kazakhstan (Strasbourg, 19 janvier).
- Le Conseil des Affaires étrangères (Bruxelles, 24 janvier).
- La sixième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie (Bruxelles, 25 janvier).
- Les visites de M. le HR/VP Borrell et de M. le Commissaire Várhelyi en Ukraine du 4 au 6 janvier et du 25 au 27 janvier.
- La situation des migrants aux frontières de la Biélorussie : débat lors du Conseil des Affaires intérieures, 3 février.
- La lutte contre la haine, débattue lors du Conseil des ministres de la justice de l'UE, 4 février.
- Etat de droit : audition de la Pologne dans le cadre de la procédure de l'article 7 au sein du Conseil des affaires générales (CAG), le 22 février, et avis de la CJUE sur le règlement sur la conditionnalité.
- La Conférence sur l'avenir de l'Europe : les ministres des Affaires européennes ont débattu (22 février) de la Conférence et des prochaines étapes menant à la clôture de la Conférence (9 mars).
- Le débat du PE « Les relations UE-Russie, la sécurité européenne et la menace militaire russe contre l'Ukraine » (16 février) ; la mission d'enquête du PE en Ukraine (31 janvier - 1^{er} février) ; sous-commission DROI du PE: échange de vues sur la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan (7 février).

- La réunion spéciale du Conseil européen (Bruxelles, 24 février) ; Conseils des Affaires étrangères des 21, 22, 25 et 27 février ; la participation de l'UE à la réunion des ministres des affaires étrangères du G7 (19 février) et à la conférence de Munich sur la sécurité (18-20 février).
- La conférence « UE-Turquie : comment renforcer la coopération dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense », 7 février.
- La visite de M. le VP Dombrovskis en Ukraine, 31 janvier.

Dès mars 2022, le Bureau rendait compte abondamment des discussions et des décisions prises par l'UE concernant l'agression russe contre l'Ukraine à travers ses différentes institutions : le Conseil européen (informel à Versailles, les 10-11 mars et 24-25 mars), Conseil des Affaires étrangères des 4 mars (extraordinaire) et 21 mars, le Conseil des Affaires générales des 3-4 mars (informel) et 22 mars (règlement sur le statut et le financement des partis politiques européens), le Conseil de la Justice et des Affaires intérieures les 3 et 4 mars (protection temporaire des personnes fuyant la guerre en Ukraine, conclusions de l'UE sur la lutte contre l'antisémitisme et le racisme et décision en attente sur l'article 83 des discours/crimes de haine) et 28 mars et le Parlement européen, lors de ses trois sessions plénières (1er mars, 7-10 mars et 23-24 mars : réfugiés d'Ukraine, rétrécissement de l'espace de la société civile en Europe, passeports dorés, Bosnie-Herzégovine et destruction du patrimoine culturel au Haut-Karabakh). Il couvrait la communication de la Commission intitulée « Accueillir ceux qui fuient la guerre en Ukraine » (23 mars) et les journées de solidarité avec l'Ukraine du PE du 21 au 24 mars.

Le Bureau a également rendu compte d'autres développements dans l'UE en mars 2022. Entre autres choses, il a rendu compte en particulier de : la visite de Mme le président géorgien Zourabichvili à Bruxelles (12 mars) ; la visite de M. le HR/VP Borrell et de M. le Commissaire Várhelyi en Moldavie (2-3 mars); la proposition de la Commission relative à des règles à l'échelle de l'UE pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (8 mars); le Conseil de l'Emploi, la politique sociale, la santé et la consommation du 14 mars; et la visite du HR/VP Borrell en Macédoine du Nord, en Albanie et en Bosnie-Herzégovine (13-16 mars). Les rapports ont également couvert les réunions des commissions du PE et les événements des groupes de réflexion traitant de sujets tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'état de l'espace démocratique et de la société civile en Russie ; migration avec un accent sur les enfants et la Moldavie : échange de vues avec Frontex, pour n'en citer que quelques-uns.

Le partenariat pour la Jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe

Le Partenariat pour la Jeunesse a pris part aux événements/réunions suivants :

- La réunion conjointe des Bureaux des organes statutaires du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse (CDEJ et CCJ) le 20 janvier et présentation de son plan de travail pour 2022-2023.
- La Conférence Jeunesse de l'UE à Strasbourg (24-26 janvier) sous la Présidence française de l'UE.
- Une réunion d'experts sur l'impact du COVID-19 sur les jeunes et le secteur de la jeunesse (31 janvier).
- Les troisième et quatrième réunions du groupe des parties prenantes et des coordinateurs nationaux de l'Année européenne de la jeunesse (AEJ), organisées par la Commission européenne (DG EAC) (9 février et 29 mars).

- L'échange interinstitutionnel organisé par le Parlement européen, dans le cadre de l'AEY (10 février), en collaboration avec la Commission européenne, le Comité européen des régions et le Comité économique et social européen.
- Rencontres avec la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe (21 février) et avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (25 février) sur la coopération dans le domaine de la jeunesse et dans le cadre de l'AEJ.
- La réunion des deux réseaux du Partenariat Jeunesse - les correspondants du Centre européen de connaissances sur la politique de jeunesse (EKCYP) et le Pool des jeunes chercheurs européens (PEYR) le 2 février.
- Le groupe de pilotage et les réunions préparatoires du futur Symposium « Naviguer dans les transitions : adapter les politiques aux réalités changeantes des jeunes », qui se tiendront à Tirana, Albanie, les 8-9 février et 4-5 avril.
- La réunion du groupe central de la Plateforme européenne sur la mobilité à des fins d'apprentissage (EPLM) sur les activités de la Plateforme pour 2022.
- Les deuxième et troisième réunions du sous-groupe sur le travail de jeunesse (sous le groupe d'experts de l'UE dans le domaine de la politique de jeunesse) de la Commission européenne (1-3 mars et 4-5 avril).
- La planification du dixième cycle du Dialogue Jeunesse de l'UE avec le prochain Trio - Espagne, Belgique et Hongrie ; et un échange de bonnes pratiques sur la participation des jeunes en vue du futur plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE (DG INTPA) le 3 mars.
- Le groupe de pilotage de la recherche sur les jeunes et l'Intelligence Artificielle (15 mars).
- Le groupe consultatif de la stratégie européenne de formation soutenant Erasmus+ et la mise en œuvre du programme ESC (17 mars).
- Les organes statutaires de la jeunesse du Conseil de l'Europe (CDEJ, CCJ et CMJ) du 21 au 23 mars à Strasbourg.
- La première réunion du groupe de pilotage sur l'agenda européen du travail jeunesse (29-30 mars).

Au niveau des publications :

- Un nouvel épisode de podcast traitant des objectifs politiques du travail de jeunesse de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe a été enregistré et la cinquième édition de la série « Insights » axée sur les réseaux et ressources de connaissances des jeunes en Europe a été publiée.
- Deux nouvelles études - le rapport sur « l'impact de la COVID-19 et l'avenir », rassemblant des données de plus de 25 pays et une méta-analyse de la recherche sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur de la jeunesse ; et un document sur les limites du travail de jeunesse numérique - ont été publiés.
- Des podcasts ont été enregistrés sur les priorités du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse pour 2022 et sur la prochaine publication sur le travail de jeunesse.
- Les directeurs Eriksson Waterschoot (Commission européenne) et Gruden (Conseil de l'Europe) ont lancé le 9 mars l'étude sur la participation politique significative des jeunes en Europe.
- Une série spéciale d'épisodes de podcast de moins de 30 minutes consacrés à l'impact et à la solidarité avec les jeunes et le secteur de la jeunesse en Ukraine concernant la crise a été enregistrée.
- Un article décrivant le contexte actuel du secteur de la jeunesse en Ukraine a été publié.

Autres parutions :

- L'étude « La technologie et les nouvelles dynamiques de pouvoir : les limites du travail numérique des jeunes » et un épisode de podcast sur le travail numérique des jeunes.
- Un article et un podcast sur l'éducation radicale : une voie pour de nouvelles utopies et réinventer les démocraties européennes ; et une étude exploratoire sur la durabilité et la mobilité d'apprentissage.

Visibilité et relations avec les médias

Le porte-parole/responsable des médias a maintenu des contacts réguliers avec les journalistes et a effectué des travaux en ligne et sur les réseaux sociaux sur des sujets tels que :

- En janvier : la session d'hiver de l'Assemblée parlementaire - en particulier l'élection du nouveau Président de l'APCE et les débats et rapports de l'Assemblée sur les droits LGBTI, la migration et la gouvernance du football - ainsi que le rapport annuel et les statistiques de la Cour européenne des droits de l'homme, la Déclaration du Commissaire aux droits de l'homme sur la Hongrie, la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste et le nouveau cours HELP sur la violence à l'égard des femmes.
- En février : la situation en Ukraine, la décision de suspendre les droits de représentation de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe, le nouveau délai pour les requêtes à la Cour européenne des droits de l'homme, la nouvelle fiche sur l'exécution des arrêts de la CEDH concernant les Roms et Gens du voyage, la décision du CEDS sur les stages non rémunérés en Belgique et la conférence de l'Observatoire européen de l'audiovisuel sur la loi sur la liberté des médias de l'UE.
- En mars : la situation en Ukraine - incluant notamment la session extraordinaire de l'APCE, la décision du Comité des Ministres d'exclure la Fédération de Russie et les résolutions du CM et de la Cour sur les conséquences de cette décision - ainsi que les conclusions du Comité européen des droits sociaux, les rapports du Congrès sur la Turquie et le Royaume-Uni, la déclaration du GRETA sur les dangers de la traite parmi les réfugiés d'Ukraine, le rapport du GRETA sur la traite des êtres humains assistée par la technologie, la nouvelle fiche d'information sur l'exécution des arrêts de la CEDH concernant la violence à l'égard des femmes et la Journée internationale de la femme.
- En continu : divers arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le porte-parole/responsable des médias a coordonné le travail de communication autour de :

- la décision du Comité des Ministres de renvoyer l'affaire Kavala c. Turquie à la Cour européenne des droits de l'homme, en vertu de l'article 46.4 de la Convention européenne des droits de l'homme.
- la prochaine présentation du rapport annuel du GRECO.
- la Recommandation de politique générale révisée de l'ECRI sur le racisme et la discrimination antimusulmans et les conclusions de l'ECRI sur l'Irlande.
- la réunion CM-DH de mars et le rapport annuel 2021 sur l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

En outre, le porte-parole/attaché de presse a représenté la Direction de la communication du Conseil de l'Europe lors de la dernière réunion ordinaire du groupe « C-9 » de hauts

responsables de la communication d'un certain nombre d'organisations internationales travaillant sur les droits de l'homme, et il a travaillé sur d'importants projets de la Direction de la Communication, y compris la réorganisation de l'architecture des médias sociaux du Conseil de l'Europe et le projet de communication en cours soulignant l'impact de la Convention européenne des droits de l'homme.

Genève - Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

La Chargée d'affaires de la Délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales a assuré son rôle de liaison entre les organisations basées à Genève et les différentes MAE du Conseil de l'Europe.

Elle a facilité l'organisation de l'« Echange de vues annuel - Nations Unies » (questions relatives aux droits de l'homme) avec la participation d'experts des capitales, tenu au cours de la 1424^e réunion des Délégués le 10 février (visioconférence).

Elle a organisé la participation de la SG (message vidéo) à la section de haut-niveau de la 48^e session du Conseil des Droits de l'homme, le 28 février. La participation de la SG a été annulée à cause de la situation en Ukraine qui a rendu obsolète son message préenregistré.

Par ailleurs, elle a participé (en ligne) à/au :

- la réunion d'information des services des conférence à UNOG le 27 janvier.
- GMF-KAS (*Konrad-Adenauer-Stiftung and German Marshal Fund*) *Human Rights Expert Dialogue - Strengthening the Voice of Europe at the United Nations* le 2 février, représentant la DGI.
- la réunion de bienvenue avec les présidences sortante et entrante du HRC le 9 février.
- La réunion d'information de la révision périodique universelle du 14 février.
- la Consultation sur le projet de plan d'action du SG des Nations Unies sur les déplacements internes le 16 février.
- la Discussion intersessions du HRC sur les droits de l'homme des migrants en situation vulnérable le 21 février.
- le Dialogue International sur les Migrations de l'IOM (28 février - 2 mars), représentant le SRSGMR dans deux panel discussions.
- la séance d'information à l'intention des membres du personnel des missions permanentes ainsi que des organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales à Genève le 22 février.
- le briefing informel sur le Pacte global pour les réfugiés (30 mars).

Elle a informé les services concernés des résultats/conclusions de ces réunions.

Vienne - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne

Participation aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE

- Conseil permanent spécial de l'OSCE, première réunion sous l'égide du CIO polonais, 13 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE, 20 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE, 27 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE, allocution de la présidente du CM du CdE, M. le vice-ministre italienne des Affaires étrangères Della Vedova, 3 février.
- Conseil permanent de l'OSCE, 10 février.
- Conseil permanent de l'OSCE, 17 février.
- Conseil permanent renforcé de l'OSCE, 22 février (niveau ministériel auquel participent plusieurs ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE).
- Conseil permanent renforcé de l'OSCE (niveau ministériel auquel participent en ligne 39 ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE), 24 février.
- Conseil permanent spécial de l'OSCE, 27 février.
- Conseil permanent de l'OSCE (allocution de M. le maire de Zhytomyr, Ukraine, et représentant spécial du président en chef en Ukraine et au sein du groupe de contact trilatéral Kinnunen), 3 mars.
- Conseil permanent spécial de l'OSCE, 7 mars.
- Conseil permanent de l'OSCE (allocution de M. le sous-secrétaire des Nations Unies aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence Griffiths, et Mms la représentante spéciale du chef de l'administration de l'OSCE pour le genre Palihovici) 10-11 mars.
- Conseil permanent de l'OSCE (discours de M. le Haut-Commissaire assistant du HCR Mazou et M. le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial Beasley), 17 mars.
- Conseil permanent de l'OSCE, 24 mars.
- Conseil permanent de l'OSCE (décision sur la non-prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, SMM), 31 mars.

Participation à d'autres réunions, y compris des comités d'experts et des conférences

- Réunion du Comité économique et environnemental, 26 janvier.
- Inauguration du Dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité européenne par le chef de l'information polonais, M. le ministre polonais des Affaires étrangères Rau, 8 février.
- Dialogue du Centre d'études autrichien pour la paix et la résolution des conflits (ASPR) sur l'OSCE : « Guerre en Ukraine : effondrement de l'architecture de sécurité européenne ? », 4 mars.
- 65^e session de la Commission des stupéfiants de l'ONU, 14-18 mars.
- Réunion du Comité consultatif de l'OSCE sur la gestion et les finances. Annonce par la Fédération de Russie qu'elle n'accepterait pas de proroger le mandat du SMM, 25 mars.
- Première réunion supplémentaire sur la dimension humaine de l'OSCE consacrée aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans le contexte du conflit en Ukraine, 28-29 mars.
- Réunion du Comité préparatoire de l'OSCE, 30 mars.

Le Bureau a soumis au total 18 rapports ponctuels sur des activités et des événements liés à l'OSCE.

Varsovie - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties

Visites/rencontres de haut niveau

18 février - réunion du Chef du Bureau avec Mme la Commissaire européenne aux affaires intérieures Johansson.

Activités du Bureau

a) Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH

Le Chef du Bureau est resté en contact régulier avec les membres du personnel de l'OSCE/BIDDH et les experts de la dimension humaine de l'équipe de la présidence polonaise de l'OSCE basée à Varsovie afin de rendre compte des plans et des événements liés à la dimension humaine pour 2022 et de discuter d'éventuelles activités conjointes dans le cadre de la coopération plus large avec le Conseil de l'Europe. Le Bureau a facilité les consultations entre l'Unité de l'état de droit de l'OSCE/BIDDH et la Division de la coopération juridique sur les plans de coopération concrète en 2022. Le Bureau a également participé aux préparatifs de la visite à Strasbourg des représentants personnels du Président de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination, prévue en avril 2022. À cette fin, le Chef du Bureau a eu des consultations régulières avec, entre autres, Sabrina Saoudi, Conseillère sur l'intolérance à l'égard des musulmans au sein du département de la tolérance et non-discrimination du BIDDH, Ghenadie Barba, Chef de l'unité État de droit au sein du département de la démocratisation du BIDDH, et Carolyn Hammer, Conseillère au sein de ladite Unité, ainsi qu'avec Piotr Chmiel, responsable de la dimension humaine au sein de la taskforce de la présidence polonaise de l'OSCE.

Dans le cadre de l'agression russe contre l'Ukraine, le Bureau a régulièrement rendu compte des activités entreprises par le BIDDH, coordonnant la réponse de l'OSCE par rapport aux droits de l'homme et aux répercussions humanitaires du conflit armé. À cet égard, le chef du Bureau a régulièrement consulté Andrea Huber, cheffe du département des droits de l'homme du BIDDH, responsable, entre autres, de la mise en œuvre du mécanisme de Moscou de l'OSCE, et Alice Szczepaniková, Conseillère en matière de migration et de liberté de mouvement au département de la démocratisation du BIDDH.

En outre, le Chef du Bureau et les experts du CdE ont assisté à de nombreuses réunions et consultations convoquées ou facilitées par le BIDDH. Celles-ci comprennent, entre autres, le lancement du manuel de l'OSCE/BIDDH sur les mécanismes nationaux d'orientation - Unir les efforts pour protéger les droits des victimes de la traite des êtres humains : Un manuel pratique ; et l'événement parallèle virtuel du BIDDH lors de la 66^e Session de la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes : Combattre les vulnérabilités des femmes et des filles à la traite des personnes.

b) Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD)

Le Bureau a entretenu des relations de travail régulières avec le Secrétariat permanent du CdD et a rendu compte des activités entreprises, en particulier de deux réunions du Conseil d'administration du CdD. Lors de la première réunion du Conseil en janvier 2022, le discours principal a été prononcé par Mme la Secrétaire de la Commission de Venise Granata-Menghini.

c) Établissement d'une coopération plus étroite avec Frontex

Le Chef du Bureau est resté en contact permanent avec Jonas Grimheden, responsable des droits fondamentaux de Frontex, afin de discuter et d'organiser d'autres réunions pour échanger des expériences et partager les standards du CdE avec Frontex. Ainsi, les réunions de l'équipe Frontex chargée des droits fondamentaux avec la délégation du GRETA et avec les représentants de la CEDH (réunion consacrée à la jurisprudence de la Cour sur les questions liées à la migration) ont été programmées pour le deuxième trimestre 2022.

Le Bureau a suivi de près et rendu compte des développements liés à l'enquête de l'OLAF (*European Anti-Fraud Office* de l'UE) sur Frontex et ses répercussions ainsi qu'à l'enquête et aux recommandations du Médiateur européen.

B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

Bakou

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes ; personnel affecté aux projets : 6 personnes ; total : 11 personnes.

Le Bureau met en œuvre quatre projets : trois dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG) et un financé par une contribution volontaire de la Suède.

État de mise en œuvre des projets

1. Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGGII « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan » : i) un rapport d'expert intitulé « La mise en place d'un portail national de statistiques judiciaires – feuille de route et solutions possibles » a été réalisé pour soutenir les autorités judiciaires azerbaïdjanaises dans la création d'un tel portail ; ii) le rapport élaboré à l'issue des consultations visant à définir des indicateurs pour mesurer l'effet des réformes judiciaires en Azerbaïdjan a été présenté aux parties prenantes au niveau national, qui l'ont examiné. Les indicateurs proposés permettraient aux autorités azerbaïdjanaises de mesurer les effets des réformes judiciaires au niveau national et au niveau des différents tribunaux dans le cadre d'une approche unifiée.

2. Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGGII « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs en Azerbaïdjan » : i) les capacités des agents des forces de l'ordre, de la justice et du renseignement financier en matière de localisation, évaluation, saisie et confiscation des produits du crime, et de mécanismes de coopération pour le recouvrement d'avoirs ont été renforcées ; ii) lors de la troisième réunion du comité directeur du projet, des représentants des institutions partenaires au niveau national ont expliqué en quoi l'appui reçu était utile à leur action et aux initiatives en cours dans le pays dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et celui du recouvrement d'avoirs ; la liste des activités prévues jusqu'à l'achèvement du projet a été adoptée.

3. Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGGII « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et aux autres normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan » : i) l'équipe du projet a publié une brochure, accompagnée d'une vidéo, intitulée « Idées reçues et réalités à propos de la Convention d'Istanbul ». Ces outils ont pour objectif de promouvoir la lutte contre le sexisme, de sensibiliser sur les normes du CdE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de déconstruire les idées fausses au sujet de la Convention d'Istanbul ; ii) une vingtaine de représentants des autorités de l'État ont approfondi leurs connaissances dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la Convention d'Istanbul grâce au cours HELP sur ce thème ; iii) l'équipe du projet est intervenue sur la Convention d'Istanbul et les autres normes du CdE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de deux manifestations organisées par des acteurs nationaux qui ont réuni respectivement une cinquantaine de femmes entrepreneures et quelques 80 enseignants et étudiants en droit.

4. Projet « Renforcer l'égalité des sexes et la liberté des médias en Azerbaïdjan » financé par une contribution volontaire de la Suède : i) quelque 25 juristes ont approfondi leur connaissance des normes juridiques internationales en matière de protection des données et de la vie privée grâce à des formations dispensées par des experts locaux et internationaux ;

ii) 60 représentants des médias en ligne et hors ligne locaux présents dans les différentes régions du pays ont renforcé leur compétences en matière de reportage dans les situations de conflit grâce à une formation conçue à partir du manuel intitulé *Conflict Sensitive Journalism*, qui a été élaboré dans le cadre du projet ; iii) 20 représentants de médias en ligne et hors ligne locaux présents dans les différentes régions du pays ont perfectionné leurs connaissances et leurs compétences dans le cadre de séances de formation sur la réduction du discours de haine dans les médias.

Autres activités pertinentes

- 26 janvier : le chef du Bureau a ouvert une session de formation destinée aux procureurs sur la lutte contre le blanchiment de capitaux.
- 3 février : le chef du Bureau a rencontré le responsable de l'agence de développement des médias afin de discuter, entre autres, de la loi sur les médias adoptée récemment et qui a suscité des controverses.
- 25 février : le chef du Bureau a co-présidé la réunion du comité directeur local du PGGII pour l'Azerbaïdjan.
- 28 février : le chef du Bureau a ouvert la manifestation organisée pour le lancement du cours HELP du Conseil de l'Europe sur l'accès des femmes à la justice.
- 11 mars : le chef du Bureau a participé à la troisième réunion du comité directeur du projet PGGII « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs en Azerbaïdjan ».
- 12 mars : le chef du Bureau a ouvert la formation destinée aux jeunes juristes sur la protection des données et de la vie privée organisée dans le cadre du projet « Renforcer l'égalité de genre et d'autres normes éthiques dans les médias azerbaidjanais ».
- 15 mars : le chef du Bureau a participé à la table ronde de présentation et d'examen du rapport issu des consultations visant à définir des indicateurs et des marqueurs pour mesurer l'effet des réformes judiciaires en Azerbaïdjan, qui avaient été organisées dans le cadre du projet « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan » de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).
- 15 mars : le chef du Bureau a présidé la réunion du sous-groupe « Bonne gouvernance et société juste et inclusive » des partenaires pour le développement.

Belgrade

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes ; personnel affecté aux projets : 27 personnes ; équipe chargée de la coordination de la Facilité horizontale : 1 personne ; total : 35 personnes.

Le Bureau met actuellement en œuvre 13 projets (nationaux et régionaux) : 12 co-financés par l'UE (neuf dans le cadre de la phase II de la Facilité horizontale, le projet sur la Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales, le projet ROMACTED et le projet de Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie) et un financé par la contribution volontaire du ministère suédois des Affaires étrangères (Agence suédoise d'aide au développement international) sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

État de mise en œuvre des projets

- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous-Serbie » : les directives officielles pour la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie dans les programmes ont été traduites en anglais et présentées au bénéficiaire. La sixième réunion du comité directeur de l'action a eu lieu en mars. Ce même mois, trois établissements scolaires ont organisé les Journées de la culture démocratique, qui ont réuni plus de 1 000 personnes, dont la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation. Toutes les écoles concernées par le projet ont été équipées d'ordinateurs « pour des classes démocratiques », qui doivent être utilisés aux fins du développement des compétences pour une culture de la démocratie. Les établissements scolaires ont poursuivi au deuxième semestre la mise en œuvre des plans d'action scolaires.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité en Serbie » : l'équipe du projet a continué de soutenir les initiatives du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du nouveau plan d'action pour la mise en œuvre des droits des minorités nationales, sur la base du dernier rapport de la Commission européenne sur la Serbie, du 4^e Avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et d'une analyse a posteriori de la mise en œuvre du précédent plan d'action qu'elle avait réalisée. Elle a achevé la préparation du commentaire de la loi sur les conseils nationaux des minorités nationales. Un soutien a été apporté au Bureau du médiateur et au ministère des Droits de l'homme et des minorités et du Dialogue social dans le cadre de l'organisation et de la tenue de six ateliers de renforcement des capacités destinés aux conseils des relations interethniques de tout le pays.
- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Serbie » : l'équipe du projet a appuyé l'adaptation du nouveau module HELP sur la prévention de la traite des êtres humains aux fins de l'exploitation par le travail au cadre stratégique et juridique serbe. Ce module sera mis en œuvre au cours du prochain trimestre, avec la participation d'inspecteurs du travail, de fonctionnaires de police et de syndicats. Pour contribuer au renforcement des capacités des journalistes et d'autres professionnels des médias afin qu'ils rendent compte de la traite des êtres humains de manière éthique et factuelle, l'équipe du projet a organisé une session de formation à laquelle 30 personnes ont participé le 31 mars 2022 à Belgrade. L'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire V.C.L. c. Royaume-Uni a été traduit en serbe et largement diffusé auprès des bénéficiaires, des consultants et des partenaires. L'équipe du projet est en train de faire

l'achat de matériel informatique destiné au Centre de protection des victimes de la traite des êtres humains et à l'ONG Atina, pour une valeur totale de 8 350 EUR.

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées » : le manuel sur les méthodes d'interrogatoire destiné aux fonctionnaires de police a été élaboré avec l'appui du projet. Le soutien à l'équipe spéciale du ministère de l'Intérieur chargée d'améliorer les conditions de garde à vue s'est poursuivi. L'équipe du projet apporte par ailleurs son appui au processus de normalisation des pratiques d'examen médical en garde à vue et au renforcement de la coopération entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé. Un avis d'expert sur la surveillance des programmes de prise en charge dans les prisons a été fournie à l'administration pénitentiaire. Enfin, une évaluation des sessions de formation entre pairs et des programmes de prise en charge spécialisée menés à titre expérimental a été réalisée.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les capacités des services pénitentiaires en matière de lutte contre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires des Balkans occidentaux » : plus de 20 responsables d'établissements pénitentiaires de toute la Serbie ont assisté à Belgrade à une formation sur la radicalisation et l'extrémisme violent, l'extrémisme de droite et les outils et programmes spécifiques pour les détenus violents et extrémistes, ce qui leur a permis de mieux connaître les phénomènes de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans leurs différentes formes et spécificités, les tendances constatées récemment aux niveaux mondial et régional, l'extrémisme de droite et les bonnes pratiques existant dans les systèmes pénitentiaires en Europe en matière de gestion des détenus violents et extrémistes.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer l'indépendance et la responsabilité des juges » : dans le cadre de deux sessions, 10 formateurs de l'École de la magistrature ont reçu une formation sur la prévention de l'abus d'influence sur le travail des juges. Des sessions de formation ont permis à 50 porte-parole de tribunaux ou du parquet de renforcer leurs compétences dans le domaine des médias numériques. Le Haut Conseil judiciaire et le Conseil supérieur des procureurs ont reçu une aide pour organiser un atelier destiné à 20 journalistes et portant sur les normes européennes en matière de respect des décisions de justice. Les résultats obtenus dans le domaine de l'amélioration de la déontologie des juges et des procureurs, notamment s'agissant de la fourniture de conseils à titre confidentiel, ont été présentés à Podgorica lors de la conférence organisée par la Facilité horizontale UE/CdE « Responsabilité du système judiciaire au Monténégro ».
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement des recours juridiques effectifs contre les violations des droits de l'homme en Serbie » : 45 procureurs et procureurs adjoints de Belgrade et de Novi Sad ont participé aux groupes de travail sur l'interprétation de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et la façon dont ces instruments peuvent être utilisés. À la suite de la jurisprudence récente de la Cour, des lignes directrices sur les normes régissant l'utilisation des données biométriques issues notamment de la reconnaissance faciale ont été élaborées et présentées aux ministres concernés, aux organes indépendants de défense des droits de l'homme et aux organisations de la société civile. Une trentaine de représentants d'institutions nationales de formation et de barreaux des Balkans occidentaux ont suivi une présentation en ligne du nouveau cours HELP du Conseil de l'Europe sur le raisonnement judiciaire et les droits de l'homme.
- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie (JUFREX 2) » : 21 juges et procureurs et 25 fonctionnaires de police ont développé leurs connaissances et leurs compétences professionnelles en matière de protection des journalistes lors de deux sessions de formation sur mesure organisées respectivement par l'École de la

magistrature de la République de Serbie grâce à une subvention délivrée dans le cadre du projet, et en coopération avec le ministère de l'Intérieur de la République de Serbie et l'École de la magistrature. Une session de formation organisée avec les barreaux de Serbie et de Voïvodine a permis à 22 juristes de mieux comprendre les normes européennes en matière de liberté d'expression (présomption d'innocence, diffamation, liberté d'expression sur Internet et sécurité des journalistes).

- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX2) » : lors de la deuxième réunion du comité directeur, qui s'est tenue en ligne le 24 février, les bénéficiaires et les partenaires de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ont analysé les résultats du projet et confirmé leur engagement dans les initiatives à venir en vue du renforcement de la liberté d'expression et de la liberté des médias dans les Balkans occidentaux, conformément aux normes européennes. Une conférence organisée le 17 mars dans un format hybride par le Réseau de facultés de droit d'Europe du Sud-Est (SEELS), qui bénéficie d'une subvention du projet, a permis à 13 universitaires de la région de partager leur expérience concernant l'inclusion dans les cursus d'études supérieures de droit des questions liées à la liberté d'expression et à la liberté des médias, et de discuter de certaines options pour l'avenir.
- Facilité horizontale UE/CdE « HELP dans les Balkans occidentaux » : sept cours en ligne HELP (sur les critères de recevabilité, l'asile, l'environnement et les droits de l'homme, la protection des données, la coopération internationale dans les affaires pénales, les garanties procédurales et la violence à l'égard des femmes) ont été adaptés à la législation nationale et lancés dans le cadre de l'action régionale en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo*, au Monténégro, en Macédoine du Nord et en Serbie. La plateforme a touché 6 940 utilisateurs de la région, soit une augmentation de 5 % au cours de la période de référence. En outre, un cours consacré à l'asile et aux droits de l'homme a été lancé au niveau régional pour les six bénéficiaires. Il a rassemblé près de 400 participants. Enfin, plus de 30 professionnels du droit ont acquis lors d'une formation de formateurs organisée au niveau régional les compétences nécessaires pour encadrer des cours HELP.
- Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales – phase 2 » : l'activité essentielle a été l'organisation de formations pour les collectivités locales en collaboration avec l'École nationale d'administration publique. Quinze formations ont été dispensées jusqu'à présent, en direction de 300 acteurs des collectivités locales. L'équipe du programme a réalisé une analyse a posteriori de la loi relative aux agents des provinces autonomes et des collectivités locales. L'étude examine en particulier les dispositions de la loi qui concernent le système de perfectionnement professionnel. Ses conclusions seront présentées aux parties prenantes en avril. Le programme a versé 20 micro-subventions, accordées à des collectivités locales pour mettre en œuvre des programmes de formation spéciaux.
- Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED)-phase 2 » : dans 14 villes et communes partenaires, 13 animateurs ont mené des activités au niveau local et notamment des séances d'information sur la covid-19 (prévention, vaccination et rétablissement), la mise en place avec des Roms rentrés dans leur pays de trois groupes d'action communautaire, et l'évaluation avec eux de leurs besoins et de leurs priorités à court terme et dans la durée. L'installation de groupes de travail au niveau municipal (composés de représentants des communautés roms et des autorités locales) devrait être achevée d'ici à la fin avril 2022).

- Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie » : le projet a démarré le 1^{er} janvier et est dans sa phase initiale. La préparation de la première réunion du comité directeur et de l'événement pour le lancement officiel est en cours. L'équipe du projet soutient déjà l'élaboration du plan d'action de la stratégie nationale pour le développement de la justice dans le cadre de groupes de travail et par la fourniture d'une expertise. Elle a par ailleurs commencé à mettre en œuvre une feuille de route pour la réforme de la justice et apporte son appui au ministère de la Justice pour l'élaboration des lignes directrices en vue de la rédaction d'un ensemble de lois dans le domaine judiciaire.
- Projet « Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Serbie » financé par une contribution volontaire (ministère suédois des Affaires étrangères) : l'équipe du projet a fourni des conseils pour l'actualisation des indicateurs existants et l'élaboration de nouveaux indicateurs à utiliser par la Banque nationale de Serbie et la Commission des valeurs mobilière pour identifier les transactions et personnes suspectes dans le cadre des services de gestion d'actifs virtuels et des services de transfert de fonds. Elle a en outre dispensé une formation en ligne à des procureurs, des juges et des fonctionnaires de police serbes sur l'instruction des affaires d'utilisation criminelle d'actifs virtuels, et réalisé un bilan des politiques et des lois liées au système de recouvrement des avoirs en Serbie.

Actions de suivi

- À l'issue de la phase initiale (mai-juin), le programme conjoint sur le soutien aux réformes judiciaires sera officiellement lancé dans le cadre d'une conférence thématique. Il sera par ailleurs présenté conjointement à trois autres projets soutenus par l'UE qui concernent les chapitres 23 et 24, l'objectif étant d'envoyer un message politique fort sur l'importance que revêtent ces initiatives pour les négociations en vue de l'accession, s'agissant des chapitres qui s'avèrent les plus problématiques pour la Serbie.
- Dans le cadre du projet du CdE financé par l'Agence suédoise d'aide au développement international sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, une conférence sera organisée pour dresser un bilan des progrès réalisés par la République de Serbie en matière de prévention du blanchiment de capitaux. Elle se tiendra en présence de l'ambassadrice de Suède en République de Serbie.
- La directrice de l'ODGP se rendra à Belgrade en mai pour l'inauguration des nouveaux locaux du Bureau.

Autres activités pertinentes

- La troisième réunion du comité directeur des bénéficiaires en Serbie du programme conjoint de l'UE et du CdE « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » (phase II) a rassemblé, le 10 février à Belgrade, des représentants des institutions bénéficiaires, du CdE et de l'UE.
- La mission d'observation préélectorale de l'APCE s'est rendue à Belgrade du 1^{er} au 4 mars. Conduite par Aleksander POCIEJ, membre de l'APCE, elle a rencontré des représentants de partis (représentés ou non au parlement), de la société civile, des médias et du BIDDH, ainsi que le Président du parlement et le président de la Commission électorale de la République.
- Organisée conjointement par le Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade et l'université de Belgrade dans le cadre du mois de la francophonie, une conférence internationale consacrée à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe s'est tenue à Belgrade les 10 et 11 mars, sur le thème des difficultés liées à l'enseignement de l'histoire sur le continent.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- La Secrétaire Générale Marija Pejčinović Burić a effectué une visite officielle en Serbie du 7 au 9 mars. Elle a rencontré la Première ministre, le Président du parlement, le ministre des Affaires étrangères, la ministre de l'Intégration européenne, la ministre des Droits de l'homme et des minorités et du Dialogue social et la ministre de la Justice. Elle a également inauguré, avec la Commissaire à la protection de l'égalité, une conférence organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

Chisinau

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes ; personnel affecté aux projets : 20 personnes ; total : 27 personnes.

Le Bureau mettait en œuvre 11 projets : deux dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), deux financés par des contributions volontaires de la Suisse et des Pays-Bas respectivement et sept financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action. Ces projets sont présentés ci-dessous.

État de mise en œuvre des projets

- Projet « Éducation pour la démocratie en République de Moldova » financé par une contribution volontaire de la Suisse : dans le cadre d'une formation de formateurs organisée en ligne, 20 professionnels de l'éducation locaux ont été formés à l'utilisation d'une approche fondée sur les droits de l'enfant pour la mise en œuvre d'une gouvernance démocratique de l'école en République de Moldova. Les experts et les participants ont réfléchi ensemble aux différents mécanismes de mise en œuvre d'une gouvernance démocratique des écoles fondée sur les droits de l'enfant, à leurs avantages et limites respectifs ainsi qu'aux difficultés spécifiques qu'ils comportent.
- Projet « Améliorer la diversité et l'égalité en République de Moldova » financé par une contribution volontaire des Pays-Bas : dans le cadre du projet, 70 professionnels de la justice, notamment des greffiers, ont été formés sur les normes européennes et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de crimes de haine. Une étude de référence a été réalisée afin d'évaluer le potentiel de participation dans les raions lors de la phase d'expérimentation du réseau de services locaux et d'organisations de la société civile qui s'occupent de la lutte contre les crimes de haine. Des outils pédagogiques sur ce sujet ont été adaptés aux besoins de l'Inspection générale de la police. Les travaux en vue de l'élaboration d'un avis juridique sur le projet de modification de la législation couvrant les crimes de haine et le discours de haine ont commencé.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre la justice conformément aux normes européennes, en particulier pour combattre la discrimination en République de Moldova » : les membres du personnel du Conseil pour l'égalité ont suivi un atelier en ligne afin de renforcer leurs compétences et leurs connaissances sur les différents systèmes de sanction pour les cas de discrimination. Ils ont reçu un appui pour mieux formuler leurs recommandations dans ces affaires et renforcer leur action dans ce domaine. Dans le cadre d'une formation en ligne, par ailleurs, 98 personnes travaillant dans le système judiciaire ont approfondi leurs connaissances sur les recours existant aux niveaux national et international dans les affaires de discrimination.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova » : dans le cadre de deux groupes de travail, l'équipe du projet est en train de terminer la modification des documents stratégiques de communication du système judiciaire et le projet de règlement du concours annuel sur le bon fonctionnement des tribunaux. Ces activités ont contribué à sensibiliser les responsables du système judiciaire à la nécessité d'améliorer la communication interne et externe et aux moyens de mieux faire fonctionner les tribunaux.

- Plan d'action « Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme en République de Moldova » : 16 représentants du Bureau de l'avocat du peuple ont renforcé leurs capacités à faire peser la perspective des droits de l'homme dans l'élaboration des politiques publiques et des lois, pour mieux remplir la mission incombant à l'institution. Les conclusions et les recommandations des rapports d'évaluation établis en vue de l'amélioration du cadre normatif et des pratiques en matière de détention et d'escorte, d'une part, et sur l'instruction des cas de torture et de mauvais traitements en garde à vue, d'autre part, ont été examinées par 47 acteurs du système de justice pénale. Enfin, 89 professionnels du droit ont approfondi leurs connaissances et leurs compétences en matière de mesures préventives non privatives de liberté conformément aux normes de la Convention européenne des droits de l'homme.
- Plan d'action « Renforcer la réforme des prisons et de la probation, la fourniture de soins de santé et le traitement des patients dans des établissements fermés en République de Moldova » : des politiques et des procédures opérationnelles normalisées applicables dans les domaines essentiels du système pénitentiaires ont été élaborées. Un atelier a été organisé pour présenter les conclusions de la mise en œuvre à titre expérimental de l'outil d'évaluation des risques et des besoins dans les établissements pénitentiaires et les bureaux de probation a été organisé, de même qu'une nouvelle session de formation destinée à renforcer la connaissance de l'utilisation de l'outil. La traduction en roumain de la publication du CdE sur l'organisation et la gestion des soins de santé dans les prisons a été imprimée et diffusée. Deux séries de réunions en groupe de travail se sont également tenues en vue de la mise au point d'un programme de formation initiale pour les conseillers de probation.
- Plan d'action « Soutien au pluralisme des médias et à la liberté d'expression en République de Moldova » : un atelier de réflexion sur la lutte contre la désinformation au moyen de la réglementation dans le domaine des médias a été organisé à l'attention des membres de l'autorité nationale de régulation de la communication audiovisuelle. Par ailleurs, 25 journalistes ont reçu une formation sur les manières de rendre compte des événements et de produire des contenus de presse dans les situations de conflit. En outre, l'équipe du projet a lancé avec *Ziarul de Garda*, le journal le plus lu du pays, une campagne nationale de deux mois sur la déconstruction des fausses nouvelles. À la demande du parlement, l'équipe a réalisé l'analyse d'un projet de loi de lutte contre la désinformation au regard des normes de l'UE et du CdE en la matière.
- Plan d'action « Amélioration de la pratique électorale en République de Moldova, phase II » : l'équipe a élaboré un avis d'expert sur l'introduction dans la législation nationale de dispositions instaurant le vote électronique. Une feuille de route a été mise au point en vue de l'homologation du Centre de formation électorale en tant qu'organisme de formation. Parallèlement, une nouvelle fonctionnalité de l'application interne de gestion des dossiers de la Commission électorale centrale, « Antichambre », a été mise au point. Elle permet une meilleure circulation des données, facilite l'accès du public et empêche les fuites d'informations sensibles.
- Plan d'action « Prévention et protection des enfants contre la violence, notamment dans l'environnement numérique » : lors de leur première réunion, le 17 février, les membres du comité directeur ont approuvé le plan de travail du projet (2022-2023). Les lignes directrices pour la mise en œuvre concrète du mécanisme de coopération sectorielle instauré par la décision gouvernementale 270/2014 ont été imprimées et diffusées auprès des travailleurs sociaux. Une analyse d'expert de la loi 299 relative aux mesures et services fournis aux enfants en conflit avec la loi a été lancée, de même que l'adaptation au contexte juridique moldave de

la version roumaine du module de formation sur l'instruction des affaires d'exploitation et d'abus sexuels en ligne concernant des enfants.

- Plan d'action « Soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République de Moldova » : les démarches administratives en vue du lancement du projet sont faites et l'équipe a été recrutée. Une contribution a été apportée à la feuille de route pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, en soutien à l'action de coordination du ministère du Travail et de la Protection sociale. Le projet est devenu en outre membre observateur du Conseil de coordination interministériel, une plateforme nationale qui rassemble toutes les parties prenantes travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.

Autres activités pertinentes

- Les 1^{er} et 3 février, le chef du Bureau a rencontré la nouvelle présidente du Conseil de l'audiovisuel et le nouveau vice-premier ministre en charge de la Réintégration, respectivement, pour évoquer avec eux les domaines de coopération possibles avec le Conseil de l'Europe.
- Le 4 février, le chef du Bureau a rencontré le vice-président du parlement pour un échange de vues sur les priorités législatives du parlement dans les domaines de la justice et des médias.
- Un film vidéo de 5 minutes présentant l'itinéraire de personnes ayant bénéficié concrètement du plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova a été rendu publique en janvier 2022. Les trois personnes expliquent en quoi elles ont pu changer les choses autour d'elles grâce à l'appui du Conseil de l'Europe. Diffusée sur les réseaux sociaux, la vidéo a touché quelque 32 000 personnes sur Facebook, générant 294 « likes » et 42 « shares », et obtenu 553 expositions sur LinkedIn.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a effectué une visite en République de Moldova du 6 au 8 mars dans le contexte de la crise des réfugiés fuyant le conflit en Ukraine.

Bucarest

Situation du Bureau

Équipe principale : 0,5 personne, personnel affecté aux projets : 33 personnes ; total : 33,5 personnes.

Le Bureau était chargé de la mise en œuvre de cinq projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, avec un budget total de plus de 37 millions d'euros. Quatre de ces projets sont co-financés par l'Union européenne (UE) et le cinquième est financé par des contributions volontaires (actuellement du Canada, des États-Unis, du Japon, de la Hongrie, de l'Italie et du Royaume-Uni).

Compte tenu du contexte lié à la pandémie de covid-19, la plupart des activités se sont tenues en ligne ou sous une forme hybride ; nous avons cependant de nouveau organisé en présentiel certaines activités des projets iPROCEEDS 2, CyberSouth, Octopus et CyberEast.

État de mise en œuvre des projets

Projet Octopus : le dialogue politique sur la coopération en matière de cybercriminalité a été renforcé dans le cadre d'un [échange de vues avec la communauté diplomatique](#) de Bucarest, d'une série de [webinaires parlementaires](#) et d'autres activités de promotion des exigences liées aux droits de l'homme et à la prééminence du droit dans le cyberspace. Un appui a été apporté au renforcement de la législation sur la cybercriminalité à la Barbade, ainsi qu'au développement des capacités des procureurs et des magistrats de la région des Caraïbes dans les domaines de la cybercriminalité et des preuves électroniques. Les participants à un [atelier régional](#) organisé à Sri Lanka ont examiné une étude faisant le point sur les capacités des pays asiatiques à répondre à la cybercriminalité liée à la covid-19 et proposant une série de recommandations. Des [partenariats numériques](#) ont été encouragés lors d'une session spécifique sur la lutte contre la criminalité dans le cyberspace. Une mission s'est rendue à Tunis afin d'évaluer les progrès réalisés par la Tunisie en vue de l'adhésion du pays à la Convention de Budapest.

iPROCEEDS-2 : un [cyber-exercice régional](#) organisé à Athènes (Grèce) a permis de renforcer la coopération entre les acteurs du domaine de la cybersécurité et ceux qui travaillent sur la cybercriminalité. Une formation spécialisée sur la cybercriminalité et l'informatique légale destinée aux membres des services répressifs a eu lieu en ligne. Le dispositif du Deuxième Protocole additionnel a été traduit en bosniaque, en monténégrin, en macédonien, en serbe et en turc, afin de faciliter la mise en œuvre de l'instrument dans les législations nationales. Les autorités de Bosnie-Herzégovine ont reçu une aide pour se familiariser avec le cadre juridique et les normes de l'UE encadrant l'interception des données de télécommunication et l'accès à celles-ci.

GLACY+ : l'harmonisation avec les normes internationales de la législation nationale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques a été soutenue en [Ouganda](#). En [Gambie](#) et au [Vanuatu](#), un appui a été apporté en vue de l'harmonisation des lois liées au numérique (protection des données). L'élaboration d'une stratégie nationale en matière de cybercriminalité aux [Philippines](#) a été soutenue. La Convention de Budapest a été mise en avant au moyen de [webinaires à l'attention des décideurs politiques organisés conjointement avec le projet Octopus et l'Action globale des parlementaires](#). Des [webinaires sur le Deuxième Protocole additionnel](#) (à la Convention) ont par ailleurs été montés avec le projet Octopus et l'Association internationale des procureurs et poursuivants, ainsi que des acteurs de la société

civile et du secteur privé de la région Amérique latine, pour toucher les autorités judiciaires en matière pénale. Les capacités des formateurs judiciaires nationaux ont été renforcées grâce à l'organisation d'une [nouvelle série d'ateliers entre praticiens](#) et à la tenue de la [réunion plénière de 2022 du Réseau international des formateurs judiciaires](#). Lors de sa [11^e réunion](#), le comité directeur du projet a fait le point sur l'avancement des travaux et approuvé le plan de travail pour 2022.

CyberSud : l'élaboration d'approches stratégiques pour combattre la cybercriminalité a fait l'objet d'un soutien dans tous les pays prioritaires, où des ateliers nationaux sur les statistiques de la cybercriminalité ont été organisés. Un appui a été apporté à la mise au point d'une boîte à outils nationale pour les premiers intervenants dans les enquêtes sur la cybercriminalité, afin de renforcer les capacités des services répressifs en matière de lutte contre la cybercriminalité. Les magistrats algériens et libanais ont renforcé leurs compétences et leurs capacités dans le cadre d'un cours de formation de formateurs sur la cybercriminalité.

CyberEast : une étude des modifications apportées à la loi géorgienne relative à la sécurité de l'information a été réalisée en coopération avec la délégation de l'UE en Géorgie et le projet Cybersécurité EST. Le Deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité a été traduit en géorgien, ce qui permettra de renforcer la coopération internationale. Les capacités des procureurs et des services répressifs ont été développées au moyen d'une série d'[activités de formation](#) sur les enquêtes dans le domaine de la cybercriminalité ainsi que sur les enquêtes financières et le Darknet. La coopération entre les acteurs de la cybersécurité et les services répressifs a été resserrée grâce à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées lors de la réunion régionale d'Istanbul (Türkiye), et au [cyber-exercice régional](#) organisé à Athènes (Grèce).

L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et l'imposition consécutive de l'état d'urgence en Moldova ont eu de fortes incidences sur la planification et la mise en œuvre des projets dans le cadre de CyberEast.

Actions de suivi

- Soutien aux activités du T-CY et au groupe de travail sur les enquêtes sous couverture et l'extension du champ des perquisitions.
- Organisation de la plénière du T-CY et de la conférence internationale tenue à la suite pour l'ouverture à la signature du Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité (10-13 mai 2022).
- Publication du Guide pour la stratégie de formation des services répressifs dans le domaine de la cybercriminalité et des preuves électroniques.
- Finalisation et publication du cours HELP sur la cybercriminalité.

Autres activités pertinentes

- Le secrétariat du T-CY a facilité la participation des Parties à la Convention au [Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles](#), ainsi que l'adoption de positions communes entre elles.
- Les notes conceptuelles sur la prolongation sans frais supplémentaires du projet iPROCEEDS 2 et le nouveau projet iPROCEEDS 3 ont été soumises à la Commission européenne.
- La Commission européenne a approuvé la prorogation pour une durée de 30 mois du projet GLACY+ ainsi qu'un financement supplémentaire de 5 millions d'euros.
- L'Équateur a été invité à adhérer à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

- L'Italie a versé une contribution volontaire de 10 000 euros au projet Octopus.

Kiev

Situation du Bureau

- Équipe principale: – 11 personnes ; personnel affecté aux projets : 52 personnes ; total : 63 personnes.
- Le Bureau mettait en œuvre 19 projets, dont 14 financés par des contributions volontaires, un financé dans le cadre du Programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), trois dans le cadre de programmes conjoints CdE/UE et un par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

État de mise en œuvre des projets et programmes

La mise en œuvre de tous les projets a été temporairement interrompue du fait de l'attaque de l'armée de la Fédération de Russie et de la situation en matière de sécurité. Elle a repris, sous une forme adaptée aux circonstances, le 1^{er} mai.

- **Projet « Combattre la violence à l'égard des femmes en Ukraine »** : rapport annuel du projet préparé ; pour les deux projets portant sur la sensibilisation à la Convention d'Istanbul et qui bénéficient d'une subvention, documents de déclaration examinés et approuvés pour les ONG La Strada Ukraine et Faith, Hope ,Love ; contribution en vue de la réunion du comité directeur du plan d'action du CdE pour l'Ukraine (2018-2022) ; préparatifs pour la tenue à l'ambassade de Suède d'un événement de promotion de la Convention d'Istanbul organisé pour les organisations internationales et les ambassades étrangères en Ukraine ; travaux préparatoires en vue d'une analyse des lacunes actuelles de la législation et des politiques en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; préparation de la réunion du comité directeur du projet (prévue le 24 février et ajournée en raison du déclenchement de la guerre en Ukraine).
- **Projet « Renforcer la décentralisation et la réforme de l'administration publique en Ukraine »**
L'équipe du projet a organisé la présentation à la communauté internationale par le Conseil de l'Europe, le 26 janvier, de l'avis préparé sur le thème de la personnalité juridique au niveau local en Ukraine. Elle a par ailleurs soutenu l'initiative du ministère du Développement des communautés et des territoires de créer une équipe chargée de mettre en œuvre les recommandations figurant dans ce document. Le 12 février, elle a dispensé la formation de formateurs dans le cadre du lancement à titre expérimental d'une formation de représentants des administrations publiques sur le contrôle de la légalité des actes des autorités locales. Cette initiative qui réunit fonctionnaires, juristes et juges devait se prolonger jusqu'à la fin de 2022, de sorte qu'un programme complet de formation prenant en considération les nouveautés du cadre juridique soit élaboré. Ces initiatives ont toutefois été suspendues en raison de l'instauration de la loi martiale à la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
Pendant toute la période de référence, l'équipe du projet a fourni au ministère du Développement des communautés et des territoires et aux groupes travaillant sur ces questions au parlement des conseils sur la marche à suivre pour que les normes et recommandations du Conseil de l'Europe soient intégrées dans les projets et propositions de loi. Elle a par ailleurs soutenu le ministère en lui apportant une expertise locale pour l'élaboration de lignes directrices à l'attention des autorités locales sur l'exercice de leur autorité sous la loi martiale. À la suite d'une initiative du ministère, et pour permettre

l'instauration d'un véritable échange entre les autorités locales en Ukraine et d'autres acteurs, notamment les médias, l'équipe du projet a co-organisé une série de conférences en ligne, « Les collectivités locales s'unissent pour la prospérité et la paix ». Les quatre conférences tenues en mars ont rassemblé au total plus de 1 000 participants et intervenants, dont les maires ou adjoints au maire d'un grand nombre de villes européennes – Athènes, Bergen, Cannes, Cracovie, Dublin, Fribourg, Kharkiv, Kiev, Marioupol, Riga, Strasbourg, Tampere, Tchernihiv, Vienne, Vilnius, Wrocław et Zurich, entre autres.

- **Projet « Jeunesse pour la démocratie en Ukraine – Phase II »** : la [réunion bilatérale de planification du projet](#) s'est tenue les 26 et 27 janvier à Kiev sous une forme hybride. Des représentants de l'équipe du projet du Conseil de l'Europe et du ministère ukrainien de la Jeunesse et des Sports ont examiné les résultats de l'évaluation des activités de renforcement des capacités menées lors de la première phase, en 2021, et préparé le plan de travail du travail jusqu'à décembre 2023. Le 5 février, les partenaires impliqués dans cette première phase ont évoqué lors du IV^e Dialogue national des conseils de la jeunesse d'Ukraine les activités menées pour renforcer la participation des jeunes. Dans le cadre de la mise en place en Ukraine d'une norme professionnelle « spécialiste de la jeunesse (travailleur de jeunesse) », l'équipe a mené des études participatives et traduit les normes professionnelles anglaises et autrichiennes sur le travail auprès des jeunes. Depuis mars, l'équipe suit l'évolution de la situation dans le domaine de la politique de la jeunesse et du travail auprès des jeunes en temps de guerre. Elle a réalisé une étude sur l'évaluation des besoins des travailleurs de jeunesse et organisé une [série de réunions](#) à l'intention de ces derniers.
- **Projet « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques électorales en Ukraine – Phase III »** : le rapport du CdE sur les pratiques européennes en matière de gestion décentralisée des élections a été présenté à des représentants de la Commission électorale centrale. Le plan de travail annuel a été élaboré en consultation avec les partenaires et acteurs nationaux. La réunion du comité directeur du projet du 24 février a été préparée, mais finalement annulée en raison de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
- **Projet « Renforcer la gouvernance démocratique locale en Ukraine »** : une table ronde régionale a réuni 120 représentants des organes de décision nationaux et locaux et de la société civile d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine. L'objectif était de renforcer la contribution des autorités locales à toutes les étapes de l'élaboration des politiques nationales de gouvernement ouvert et de permettre un partage d'expériences, de stratégies et de solutions pour améliorer le partenariat entre les autorités centrales et locales. Des représentants de 150 municipalités de zones rurales et urbaines ont approfondi leur connaissance et leur compréhension des principes du gouvernement ouvert et fait progresser ainsi le programme en Ukraine du partenariat pour un gouvernement ouvert. Une assistance a été fournie pour l'élaboration et le lancement, en coordination avec les partenaires nationaux, d'une nouvelle plateforme en ligne, [Cities4Cities](#). Elle devrait aider les villes ukrainiennes à établir des contacts directs avec d'autres villes européennes pour faire part de leurs besoins concernant les infrastructures locales, le savoir-faire et l'expertise en matière de politique de redressement.
- **Projet « Promouvoir la participation de la société civile à la prise de décisions démocratique en Ukraine »** : l'équipe du projet a apporté un soutien d'expert juridique à propos de l'élaboration du projet de loi de modification de la loi sur l'autonomie locale

en Ukraine et d'autres textes relatifs à la démocratie et à l'autonomie locale. Dans le cadre de l'appui personnalisé fourni à huit municipalités ukrainiennes ayant adopté précédemment les cadres réglementaires en vue de la mise en place d'outils participatifs, huit brochures reprenant les lignes directrices relatives à la participation civile ont été élaborées. Destinées aux citoyens, aux ONG et aux autorités, elles expliquent le fonctionnement du nouveau dispositif réglementaire encadrant la participation civile et détaillent le programme des formations grâce auxquelles les citoyens et les ONG peuvent acquérir les connaissances et compétences pratiques leur permettant d'utiliser les nouveaux outils de participation. Toutes les autres activités prévues dans le cadre du projet ont été suspendues en raison de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

- **Projet « Protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine – Phase II »** : des contacts ont été établis avec le ministère ukrainien de la Transformation numérique. Il a été décidé d'organiser à l'intention des agents de la fonction publique des webinaires et d'autres activités sur la manière d'assurer des services sans faire de discrimination à l'égard des groupes vulnérables, dont les Roms. Le premier webinaire, tenu le 23 février, a été suivi par 266 personnes. Le manuel à l'intention des groupes d'initiative locale sur les minorités nationales a été achevé. Une première version d'une étude sur la participation politique et l'exercice des droits électoraux des minorités nationales, dont les Roms, en Ukraine a été réalisée en collaboration avec le projet du Conseil de l'Europe « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques électorales en Ukraine ». Prévues le 24 février, la présentation du programme d'études en langue romani a été annulée.
- **Projet « Un système de justice pénale respectueux des droits de l'homme en Ukraine »** : dans le cadre de sept sessions de formation co-organisées avec le Centre de formation des procureurs, 162 responsables de parquets locaux (parmi lesquels cinq femmes) ont approfondi leurs connaissances concernant l'application pratique des articles 2, 3 et 5 de la CEDH s'agissant des activités du ministère public. Un avis d'expert sur la modification des règles encadrant le recrutement et la promotion des procureurs a été fourni à l'organe chargé des procédures disciplinaires du ministère public, et des consultations d'experts sur le sujet ont été facilitées. Grâce aux échanges intervenus dans des groupes de réflexion (cinq au total), 50 professionnels du droit (31 hommes et 19 femmes) ont renforcé leurs connaissances en matière de détention provisoire et d'assignation à domicile.
- **Projet « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives ainsi que la justice constitutionnelle, et aider la Verkhovna Rada à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité – Phase 3 »** : le travail du premier trimestre de 2022 a porté essentiellement sur le renforcement des capacités de la *Verkhovna Rada*. L'équipe a aussi fourni une assistance spécialisée en vue d'améliorer la législation électorale dans le domaine des référendums locaux et travaillé sur les observations scientifiques et pratiques concernant le Code électoral de l'Ukraine. Une table ronde intitulée « Appui législatif à l'organisation et à la tenue de référendums locaux en Ukraine » a eu lieu le 18 février 2022. Elle était organisée par la commission parlementaire sur l'organisation du pouvoir de l'État, l'autonomie locale, le développement régional et l'urbanisme, avec l'assistance et le soutien du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine (Commission de Venise) et de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES). Une présentation en ligne du commentaire scientifique et pratique de la première partie (générale) du Code électoral de l'Ukraine était prévue le 25 février 2022, mais a été repoussée en raison de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

- **Projet « Soutien aux institutions et processus judiciaires pour renforcer l'accès à la justice en Ukraine »** : l'équipe du projet a présenté une traduction en ukrainien des Lignes directrices sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les procédures judiciaires civiles et administratives qui ont été adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 juin 2021, et de l'Exposé des motifs. En collaboration avec l'École nationale de la magistrature d'Ukraine, l'équipe a organisé à Lviv, les 25 et 26 janvier 2022, une dernière réunion du groupe de travail pour la mise en place d'un cours de formation d'une journée sur l'application du principe de sécurité juridique dans les procédures administratives. En collaboration avec l'École ukrainienne de la médiation, une structure associative, elle a organisé les 11 et 12 février 2022 à Odessa une consultation avec des parties prenantes ukrainiennes afin d'élaborer une feuille de route pour l'instauration d'un mécanisme de médiation préalable au procès dans les affaires administratives et civiles en Ukraine. Elle a présenté l'analyse d'une experte internationale, M^{me} Marina Naumovska Milevska, à propos des dispositions réglementaires régissant le statut de juge assistant en Ukraine et de leur conformité avec les normes et recommandations du Conseil de l'Europe.
- **Projet « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions – Phase II »** : deux des cinq localités partenaires du projet ont reçu du matériel et des logiciels informatiques en janvier 2022. À la suite d'une évaluation des besoins réalisée par l'équipe du projet, l'administration d'exécution de sept conseils de district de Kryvyi Rih (Dovgyntsiivskiyi, Inguletskiyi, Metalurgiinyi, Pokrovskiyi, Saksaganskyyi, Ternivskiyi, Tsentralno-Miskyyi) et celle du conseil municipal de Storogynets ont reçu des ordinateurs portables, des PC, des appareils multifonctions et des logiciels spécialisés. Grâce à cette dotation, les administrations et les services sociaux étaient en mesure de toucher davantage de bénéficiaires dans les régions de Dnipropetrovsk et de Tchernihivsi. Une réunion d'experts de haut niveau sur l'instauration dans la loi de mécanismes permettant de garantir les droits des victimes du conflit armé s'est tenue sur place les 21-22 février, en collaboration avec le ministère ukrainien de la Réintégration des territoires temporairement occupés. Des représentants des principaux partenaires nationaux ont travaillé à la conception d'un système de protection des droits des différentes catégories de personnes touchées par le conflit, et de versement de réparations en leur faveur. Les conclusions sont extrêmement pertinentes aussi s'agissant des victimes de l'agression militaire perpétrée par la Russie contre l'Ukraine. La deuxième série d'activités de renforcement des capacités pour les psychologues et les travailleurs sociaux sur le traitement du syndrome de stress post-traumatique et le renforcement de la résilience des personnes a été lancée le 23 février. La formation qui se tenait à Kyiv a été interrompue avec le début de la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine. Depuis le début du conflit, l'équipe du projet, en étroite consultation et collaboration avec les principaux partenaires au niveau national, apporte sa contribution pour la mise en place d'un mécanisme permettant aux personnes déplacées d'avoir accès à l'enregistrement, à des services de base, à un logement, à des informations fiables et à des solutions numériques, et d'outils facilitant la restitution et l'indemnisation, notamment l'inscription sur un registre électronique des logements et des biens détruits ou endommagés. Un projet de manuel sur la responsabilité des entreprises et la nécessité pour elles de respecter les droits de l'homme dans les situations de conflit armé a été rédigé avec le soutien du projet.
- **Programme conjoint UE/CdE « Coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe pour favoriser la liberté des médias en Ukraine »** : la mission d'évaluation des besoins dans le domaine de la liberté d'expression en Ukraine a été menée. Les participants à une table ronde organisée en partenariat avec le Centre pour la démocratie

et l'État de droit sur le thème « Lutter efficacement contre la désinformation » ont pu examiner des initiatives mises en place en Ukraine et ailleurs dans le monde. En collaboration avec le Bureau de la médiatrice et un projet du PNUD, un séminaire sur les aspects pratiques de la législation sur l'accès à l'information publique, y compris les dispositions de la Convention de Tromsø, a rassemblé 80 membres du secrétariat de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine. Grâce à cette formation, 52 juges des tribunaux administratifs de l'Ukraine ont acquis de nouvelles compétences sur l'application de la législation sur l'accès à l'information publique au regard de la Convention de Tromsø. Une formation sur la protection des journalistes en droit pénal a été dispensée le 17 février à 80 juges ukrainiens. Ces deux sessions ont été organisées en coopération avec l'École nationale de la magistrature d'Ukraine. Le 23 février, 50 personnes ont examiné le projet de loi n° 6177 sur la Commission nationale responsable de la protection des données et de l'accès à l'information publique lors d'une table ronde préparée en collaboration avec la commission de la *Verkhovna Rada* chargée de ce dossier, le ministère de la Culture et de la Politique d'information et plusieurs organisations de la société civile. Un cours en ligne sur la sécurité numérique des journalistes et autres professionnels des médias a été mis au point et enregistré. Il est ouvert à l'inscription sur la plateforme d'enseignement Prometheus. Des rapports d'experts sur la jurisprudence des tribunaux ukrainiens dans le domaine de l'accès à l'information publique ont été préparés.

- **Programme conjoint UE/CdE « Travail conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe s'agissant de renforcer les capacités du Médiateur en matière de protection des droits de l'homme »** : un avis juridique sur le projet de loi n° 6177 du 18 octobre 2021 sur la Commission nationale chargée de la protection des données et de l'accès à l'information publique a été préparé. Il n'a pas encore été remis au parlement, en raison de l'agression perpétrée par la Russie contre l'Ukraine. L'équipe du projet a continué d'œuvrer au renforcement des connaissances des agents de la fonction publique en matière de protection des données au moyen du cours sur la protection des données dispensé dans le cadre du programme de formation avancée de l'École ukrainienne d'administration ; 90 personnes ont reçu cette formation en janvier et février 2022. Afin d'aider le Bureau du médiateur à renforcer sa communication sur les normes en matière de droits de l'homme et son travail de sensibilisation de la population, l'équipe du projet a lancé l'élaboration d'un « livre de marque » du Médiateur. Une identité de marque (slogan, mission, valeurs, déclarations officielles) déclinée en deux aspects visuels (logo, couleurs, polices) a été conçue. La carte heuristique en vue de la création de la carte interactive du mécanisme national de prévention, présentant toutes les caractéristiques requises conformément aux exigences du Bureau du médiateur et aux normes établies pour de tels produits par les autorités de télécommunications, a également été créée. Tous les travaux prévus pour mettre en œuvre ces produits ont été ajournés du fait de l'agression militaire.
- **Programme conjoint UE/CdE « Coopération entre l'UE et le CdE pour soutenir la réforme pénitentiaire en Ukraine (SPERU) »** : l'équipe du projet et la délégation de l'UE ont remis leurs commentaires sur le projet de stratégie pénitentiaire jusqu'en 2026 et le plan d'action concerné pour 2021-2023. Un deuxième programme de réadaptation, « Maintien des liens familiaux en détention », et un manuel méthodologique ont été présentés aux acteurs nationaux ; 110 exemplaires de ce manuel ont été distribués dans les prisons du pays. Une formation sur l'évaluation des risques et des besoins en matière de récidive a été dispensée à des membres du personnel de 16 établissements pénitentiaires, dans le cadre de deux sessions distinctes. Une étude sur les pratiques permettant de favoriser le travail des détenus, exposant la situation en Allemagne, en Roumanie et au Royaume-Uni, a été présentée au ministère de la Justice.

- **Projet dans le cadre de la deuxième phase du PGG « Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Ukraine »** : l'avis juridique sur les modifications envisagées à la loi ukrainienne sur l'enregistrement officiel des personnes morales, des entrepreneurs individuels et des associations publiques, en vue d'améliorer le mécanisme de déclaration d'informations sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) et la structure de propriété de la personne morale (projet de loi n° 6131-2), a été présenté le 27 janvier 2022. Le 16 février 2022, l'avis juridique sur le projet de loi de modification de certaines lois de l'Ukraine relatives à l'amélioration des mécanismes de validation de l'information sur les bénéficiaires effectifs et la structure de propriété des personnes morales (projet de loi n° 6003) a été présenté en ligne aux partenaires nationaux, et discuté avec eux. Pour renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière d'évaluation des risques, des séances de conseil sur les méthodes d'évaluation des risques sectoriels ont été organisées en ligne les 14 et 18 février à l'intention du ministère de la Transformation numérique et de la Commission nationale des opérations de bourse. L'équipe du projet a par ailleurs contribué à la formation annuelle des juges de la Haute Cour anticorruption, en février 2022. Enfin, en coopération avec le Centre de formation des procureurs de l'Ukraine, elle a dispensé du 9 au 11 février une formation en ligne sur les poursuites dans les affaires de blanchiment de capitaux et la manière de conduire les procédures dans ce domaine.
- **Programme conjoint UE/CdE « Travail conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe pour le renforcement des droits de l'homme en Ukraine »** : Pendant la période de référence, l'équipe a mis en ligne 24 contenus sur la page FB du Bureau du CdE en Ukraine, touchant 52 608 utilisateurs uniques. En outre, 25 contenus ont été publiés sur la page FB des projets du CdE sur les médias, touchant 111 034 utilisateurs uniques. Toutes les activités du projet ont été annoncées sur le site web du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, avec des photos et des zooms sur les événements spécifiques. Neuf articles concernant les activités ont en outre été publiés sur le site web du Bureau pendant la période de référence.

Intégration d'une perspective de genre et égalité entre les femmes et les hommes

Tous les projets et autres activités du Bureau sont appuyés par la conseillère pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Avant le déclenchement de la guerre, la conseillère a contribué à la planification des actions de sensibilisation liées à la Convention d'Istanbul, en collaboration avec l'équipe du projet « Lutte contre la violence à l'égard des femmes en Ukraine » et l'ambassade de Suède. Le Bureau maintient sa présence et continue de participer activement aux groupes de travail concernés. Le groupe de travail sectoriel sur l'égalité de genre s'est réuni deux fois au cours du premier trimestre, le 4 février et le 23 mars. Lors de la deuxième réunion, les discussions ont notamment porté sur la façon d'intégrer une perspective de genre dans l'aide à l'Ukraine. La conseillère pour l'égalité entre les femmes et les hommes a par ailleurs participé aux réunions du sous-cluster sur la violence fondée sur le genre afin de suivre les discussions portant sur le conflit en Ukraine.

Autres activités pertinentes

Vingt-quatre déclarations de hauts responsables du Conseil de l'Europe ont été traduites en ukrainien et diffusées au cours du premier trimestre. Les médias ukrainiens ont publié plus de 200 articles reprenant les messages essentiels du Conseil de l'Europe : condamnation de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, appels à la solidarité avec l'Ukraine et exclusion de la Russie du Conseil de l'Europe. Les 3 et 4 février, les informations concernant

la réunion du comité directeur sur la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 et la préparation du plan d'action 2023-2026 ont été mises en ligne sur toutes les ressources web. Pas moins de 87 nouvelles ont été publiées sur le site web du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, qui a dénombré 36 782 visites, 59 653 pages vues et 49 768 pages vues uniques. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022, 236 contenus ont été publiés sur la page Facebook du Bureau du CdE en Ukraine, touchant 133 243 utilisateurs uniques au total. La page Facebook du Bureau du CdE en Ukraine a enregistré 56 nouveaux abonnés (5 974 au total). Les chiffres du compte Twitter pour la même période sont les suivants : 106 tweets, 82 nouveaux abonnés (989 au total), 16 576 consultations du profil et 29 051 expositions.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Le 15 mars, la Secrétaire Générale a tenu une réunion en ligne avec la procureure générale d'Ukraine pour évoquer avec elle la coopération dans le contexte de la guerre en cours dans le pays.
- Le 22 mars, le directeur général des Droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe a rencontré la procureure générale d'Ukraine à la frontière ukraino-polonaise pour discuter avec elle de la coopération dans le contexte de la guerre en cours dans le pays.

Sarajevo

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes (y compris un stagiaire) ; personnel affecté aux projets : 20 personnes (les activités de l'une des personnes travaillant sur le projet ROMACTED sont liées principalement aux activités du siège à Strasbourg et non à celles du Bureau de Sarajevo) ; total : 27 personnes.

Le Bureau met en œuvre 11 projets : cinq dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Türkiye (phase II) et six financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action. De plus, le Bureau participe à la mise en œuvre d'un projet régional, le programme conjoint UE/CdE sur l'autonomisation Roms au niveau local (ROMACTED).

État de mise en œuvre des projets et du plan d'action

Facilité horizontale UE/CdE « Améliorer le traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme et sur la base des normes et des bonnes pratiques européennes en Bosnie-Herzégovine » :

Les activités de formation entre pairs se sont poursuivies avec la tenue de séances en mars pour les forces de l'ordre, le personnel médico-légal et les agents pénitentiaires. Ce sont ainsi 35 professionnels qui ont continué d'approfondir leurs connaissances des normes applicables et de renforcer leurs compétences afin de savoir gérer dans le respect des droits de l'homme les personnes privées de liberté. Parallèlement, les organes de la police [répercutent ce programme au niveau local](#), ce qui inscrit réellement l'action dans la durée. Le ministère bosnien de la Justice a désigné une nouvelle série de professionnels désireux d'obtenir l'agrément de formateurs pour leurs pairs en prison, comme l'avait fait un peu plus tôt le ministère de l'Intérieur au niveau des entités et des cantons. Les tests et les réglages du logiciel pénitentiaire d'échange électronique d'information entre les prisons se sont poursuivis.

Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Bosnie-Herzégovine » :

L'équipe du projet a apporté son appui à une initiative du Bureau du médiateur visant à renforcer les connaissances de 78 agents de la fonction publique de Trebinje, Tuzla et Bihać dans le domaine du discours de haine. La campagne « Bloquer la haine, partager l'amour » a été lancée officiellement par la cheffe du Bureau et le chef adjoint par intérim de la délégation de l'UE, entre autres personnalités, lors d'un événement qui a suscité une forte couverture médiatique et a rassemblé 91 participants, parmi lesquels des représentants des autorités nationales et locales, des organisations de la société civile, des membres de minorités et les ambassadeurs contre le discours de haine. Une analyse de l'actuelle loi bosnienne sur la protection des minorités nationales a été remise aux autorités concernées, et des propositions de modification ont été examinées avec l'OSCE et le Conseil des minorités nationales de Bosnie-Herzégovine.

Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous » :

Trois ONG/bénéficiaires sélectionnés ont assisté 360 enseignants et plus de 320 élèves de 29 écoles pilotes dans une série d'activités essentielles en vue de la bonne mise en œuvre dans les établissements scolaires de la feuille de route pour l'éducation inclusive. Neuf élèves (issus de plusieurs écoles pilotes) ont participé à l'élaboration du matériel pédagogique et du

manuel qui seront utilisés dans les clubs scolaires créés pour développer l'esprit critique. Vingt-neuf clubs ont été mis en place dans les écoles pilotes. À la demande de certains établissements intéressés mais qui ne participent pas directement au projet, l'une des écoles pilotes a commencé à accompagner et à former les acteurs d'une autre école de la municipalité au développement de l'esprit critique. Un appel à candidatures pour des services spécialisés de communication a été lancé en mars.

Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine » :

Soixante professionnels de l'éducation de la jeunesse ont renforcé leurs capacités en matière d'identification et de protection d'enfants victimes de la traite lors de diverses activités de formation de base organisées pendant deux jours à Sarajevo et Banja Luka, en mars. Les activités ayant attiré un large public et suscité un fort intérêt, en particulier chez les enseignants, les pédagogues et les psychologues intervenant dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, le ministère de l'Éducation du canton de Sarajevo a adressé au Conseil de l'Europe une demande en vue de l'organisation d'autres sessions. Une campagne de sensibilisation à la traite des enfants a été lancée en février. Conduite par l'association Budućnost, elle doit durer six mois.

Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine – JUFREX 2 » :

Pendant la période de référence, les dispositions administratives ont été prises en vue du lancement de nouvelles activités permettant d'atteindre les résultats prévus dans JUFREX. Les rapports finaux (d'activité et financier) des six bénéficiaires (dans le cadre du volet 1, les centres de formation des juges et des procureurs et les barreaux des différentes entités ; dans le cadre du volet 3, l'Association des journalistes de Bosnie-Herzégovine et le Conseil de la presse) ont été remis dans les temps (le délai avait été repoussé à la fin 2021), examinés par l'équipe du projet et transmis pour prise en compte des éléments financiers. Le plan d'activités pour le trimestre à venir a été élaboré.

Projet « Soutien à la réinsertion durable des détenus extrémistes violents en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire :

Le projet s'est achevé le 31 mars et ses principaux objectifs ont été atteints. Vingt-cinq professionnels du secteur pénitentiaire, issus de 11 établissements, ont renforcé leurs compétences grâce à des formations sur l'utilisation des outils spécifiques pour la gestion des détenus extrémistes violents et à des programmes de formation professionnelle et d'enseignement. Le ministère de la Justice de la Republika Srpska a approuvé officiellement les outils pour la réadaptation des détenus extrémistes violents qui ont été élaborés conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe. Les participants à la table ronde sur une gestion des prisons qui tiennent compte de la dimension hommes-femmes ont débattu de l'importance que revêt l'introduction d'une perspective de genre dans l'élaboration d'un cadre stratégique pour la prévention de la radicalisation dans les établissements pénitentiaires.

Projet « Initiative pour la sécurité juridique et l'efficacité de la justice en Bosnie-Herzégovine – Phase II » financé par une contribution volontaire :

Lors de leur première réunion, en février, les membres du comité directeur ont adopté à l'unanimité le projet de plan d'activités. Un rapport d'évaluation est en cours de préparation. Il comprendra notamment des propositions et des recommandations pour l'adoption des

mesures concrètes requises en vue de l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Hadžimejlić et autres c. Bosnie-Herzégovine*, ainsi qu'une analyse comparative des mesures générales adoptées dans d'autres pays sur des questions similaires.

Projet « Innover pour la participation démocratique au niveau local en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire :

Le nouveau projet baptisé « [Innover pour la participation démocratique au niveau local en Bosnie-Herzégovine](#) » a été présenté à plus de 110 maires, membres de conseils locaux et autres parties prenantes lors de la conférence de lancement organisée le 23 février 2022. Le manuel sur la transparence de l'administration locale et l'éthique publique en Bosnie-Herzégovine, disponible sur la [plateforme BeOpen](#) du Congrès, et les [publications du Congrès sur l'éthique publique](#) ont également été présentés lors de la conférence. Les associations de municipalités et de villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, partenaires du projet, ont tenu des réunions respectivement en février et en mars 2022.

Projet « Soutien à des processus électoraux plus complets et inclusifs en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire :

Cinq formations de formateurs à l'intention de membres des commissions électorales des communes ont été organisées respectivement à Banja Luka (21 au 23 janvier), Tuzla (28 au 30 janvier), Mostar (11 au 13 février), Zenica (18 au 20 février) et Sarajevo (25 au 27 mars). Il s'agissait, en dispensant un enseignement à des formateurs et en leur assurant une certification, de renforcer la capacité générale de l'administration électorale, notamment au niveau des communes, de gérer les élections dans le respect des normes et des bonnes pratiques internationales, en particulier en ce qui concerne l'efficacité et la transparence. Au total, 223 personnes, issues de 109 commissions électorales de commune, ont participé à la formation.

Projet « Éducation aux médias et à l'information : renforcer les droits de l'homme et la démocratie » financé par une contribution volontaire :

Des études sur « La mise en œuvre des normes en matière d'éducation aux médias et à l'information dans diverses institutions », « Le genre et les médias », « La responsabilité et l'intelligence artificielle » et « Les désordres de l'information » ont été menées et vont être traduites et publiées. Une équipe de 12 experts (six locaux et six internationaux) a été mise en place pour fournir un appui au partenaire du projet, l'agence de régulation des communications, et renforcer ses capacités. Les modalités de son intervention ont été discutées lors d'une réunion de travail organisée dans le cadre d'une mission de la DGI (Division de la coopération pour la liberté d'expression).

Projet « Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté de l'information en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire :

Le projet a démarré le 1^{er} février et est actuellement dans sa phase initiale. Une mission de la DGI (Division de la coopération pour la liberté d'expression) s'est rendue sur place et a tenu des réunions avec les parties prenantes concernées, notamment les institutions et organes publics, les acteurs internationaux et les organisations de la société civile, afin de parachever le plan de travail du projet pour le prochain trimestre et de l'approuver.

Mise en œuvre de projets régionaux (voir aussi la rubrique « Bureau de Belgrade »)

Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » :

Des groupes de travail institutionnels officiels, qui travailleront en synergie avec le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés afin d'élaborer des plans d'action locaux pour l'inclusion des Roms, ont été mis en place dans les 12 communes partenaires du programme. Des facilitateurs du programme ont animé des réunions dans les communautés roms et les municipalités, l'objectif étant de structurer officiellement des plans d'action conjoints fonctionnant dans les municipalités et d'établir ceux de 2022. Un atelier sur la légalisation des campements roms, organisé par le Conseil de coopération régionale, et une formation conjointe sur la prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets sont prévus pour le mois de juin.

Autres activités pertinentes (quelques exemples)

- La cheffe du Bureau a prononcé une allocution pour le lancement officiel, le 28 mars, de la campagne « Bloquer la haine, partager l'amour ». Elle a également donné des interviews aux médias, et avait parlé de la campagne à l'occasion de sa participation le 25 mars à une émission de la chaîne publique de télévision (BHT1).
- Le 23 février, la cheffe du Bureau a inauguré l'événement organisé pour le lancement du projet « Innover pour la participation démocratique au niveau local en Bosnie-Herzégovine ».
- Le 15 mars, la cheffe du Bureau a inauguré un atelier en ligne organisé par iPROCEEDS-2 sur l'interception des données de télécommunication et l'accès à celles-ci dans le respect des règlements de l'UE et des normes de l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI).
- Le 17 mars, la cheffe du Bureau s'est adressée au Forum de partage des bonnes pratiques en matière de coopération entre les organisations de la société civile et les autorités locales », qui était organisé dans le cadre du projet « LINK 4 Cooperation ».

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- La directrice du [Bureau de la Direction générale des programmes](#) a effectué une visite à Sarajevo du 21 au 23 mars. Elle s'est notamment rendue au Bureau du Conseil de l'Europe, a participé au ministère des Affaires étrangères à la troisième réunion du comité directeur des bénéficiaires de la Facilité horizontale – un événement qui a été bien couvert par les médias – et s'est entretenue avec des représentants des autorités et de plusieurs partenaires internationaux.

Tbilissi

Situation du Bureau

Équipe principale : 8 personnes ; personnel affecté aux projets : 29 personnes ; total : 37 personnes.

Le Bureau mettait en œuvre 16 projets, trois dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE pour une bonne gouvernance (PGG II), un financé par une contribution volontaire du Danemark et 12 financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action.

État de mise en œuvre des projets

- Projet financé dans le cadre d'une contribution volontaire du Danemark « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie » : l'événement de clôture du projet s'est tenu en ligne le 15 février. L'enquête publique « Discours de haine, crimes de haine et discrimination en Géorgie. Attitudes et perception en 2021 » a été présentée. Elle a mis au jour des évolutions positives entre 2018 et la fin 2021 en ce qui concerne la perception de la diversité, des crimes de haine et du discours de haine. Des partenaires du projet ont ensuite évoqué l'impact de celui-ci sur leurs activités et les résultats obtenus. Une vidéo de 10 minutes retraçant les moments forts des quatre années de mise en œuvre du projet a été projetée. Pas moins de 98 personnes, représentant des OIG, des ambassades, des institutions publiques et des ONG, ont participé à cet événement.
- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats en Géorgie » : les résultats de l'analyse de la situation concernant la tenue d'audiences à distance, par voie électronique, ont été présentés. Il en ressort qu'il convient de poursuivre les audiences à distance, mais que les autorités géorgiennes doivent prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute forme d'influence indue sur les participants. Les membres du personnel du Bureau de l'Inspecteur indépendant ont renforcé leurs compétences en matière de travail d'équipe et de communication interne dans le cadre d'une formation. Le président du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) a présenté l'Avis du CCJE n° 24 (2021), qui permet aux juges, aux avocats et à la société civile de faire mieux connaître les conseils de la justice et leur rôle dans des systèmes judiciaires indépendants et impartiaux.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien aux réformes de la justice pénale – gestion des aspects pénaux de la réforme judiciaire en Géorgie » : 12 procureurs ont approfondi leurs connaissances en matière d'application de mesures préalables au procès conformément aux normes de la CEDH et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Améliorer les systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » (PGG II-GE) : les organes géorgiens de répression ont renforcé leurs compétences professionnelles en matière d'enquête et de poursuites dans les affaires de financement du terrorisme et de réduction des risques de financement du terrorisme lors d'une formation organisée dans le cadre du projet. Un avis d'expert proposant une analyse du cadre juridique géorgien de lutte contre la corruption et mettant l'accent sur les initiatives de prévention à mettre en œuvre par les services répressifs a été présenté. La discussion avec le personnel du Bureau de la fonction publique a permis d'identifier de nouvelles mesures pour

renforcer le contrôle des déclarations de patrimoine des fonctionnaires et la prévention des conflits d'intérêts.

- Plan d'action « Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Géorgie » : organisée dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe par l'ambassade d'Italie à Tbilissi et le Bureau du Conseil de l'Europe en Géorgie, en coopération avec le gouvernement de la Géorgie, la conférence « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Il est temps d'agir ! » s'est tenue le 25 mars. La ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille, Elena Bonetti, s'est adressée à l'assistance dans le cadre d'une allocution enregistrée diffusée par vidéo lors de l'ouverture de l'événement. La conférence a été l'occasion de débattre des enjeux liés à la lutte contre les violences fondées sur le genre et à la prévention dans ce domaine, grâce à l'engagement des autorités géorgiennes, des experts internationaux et locaux, des organisations de la société civile et de la communauté diplomatique locale, l'objectif étant d'évaluer les progrès accomplis et de programmer le renforcement des mesures prises pour mettre un terme à toutes les formes de violence à l'égard des femmes.
- Plan d'action « Renforcer la liberté des médias, la gouvernance d'internet et la protection des données à caractère personnel en Géorgie » (SMIP-GE) : le ministère géorgien de la Justice a inscrit dans son plan de travail annuel le lancement du processus de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø) ; une réunion inter-institutions a permis à diverses administrations publiques de prendre la mesure de l'utilité de cet instrument. Une conférence sur la promotion du géorgien sur internet a été organisée en ligne avec la collaboration de Internet Society-Géorgie. Un événement médias sur le travail des journalistes et la prise en considération de l'égalité hommes-femmes a été organisé en ligne en collaboration avec l'ambassade de Norvège et les Conseils de la presse respectifs de la Norvège et de la Géorgie. Dans le cadre des travaux en vue de l'adoption du projet de loi sur les services audiovisuels, le parlement géorgien a reçu des informations sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la liberté d'expression.
- Plan d'action « Soutien à la profession d'avocat en Géorgie » : l'Association du barreau géorgien a présenté aux nouveaux membres de la commission d'éthique le système de traitement électronique des affaires mis au point en 2021 dans le cadre du projet. Le barreau a par ailleurs procédé à la sélection des présidents et des membres des commissions de l'association. Le nouveau système de composition et de fonctionnement de ces commissions, y compris leurs statuts, a été conçu dans le cadre du projet.
- Plan d'action « Renforcement de l'accès des populations marginalisées à l'aide juridictionnelle » : le projet a été lancé officiellement le 16 mars 2022, en présence des représentants des partenaires nationaux, à savoir le directeur du service d'aide juridictionnelle et le président de l'Association du barreau. Des responsables des services de l'État, des représentants de missions diplomatiques, des membres des projets internationaux d'assistance technique et des juristes d'organisations non gouvernementales étaient également présents. La première réunion du comité directeur du projet a eu lieu le 9 mars.
- Plan d'action « Renforcement du soutien au système pénitentiaire sur le plan des droits de l'homme et des soins de santé ». La liste des activités menées est la suivante : groupe de travail avec le ministère de la Justice pour élaborer le plan de mise en œuvre des normes en matière de soins de santé mentale dans le système pénitentiaire ; groupe de travail avec le ministère de la Justice pour mettre au point le plan d'action du programme de prévention du

suicide ; création d'un outil d'évaluation des risques concernant les détenus ayant un handicap ; formation du personnel du ministère de la Justice : formation de formateurs sur la prévention des suicides, formation de formateurs sur les techniques d'interview, formation sur la gestion des cas et le travail en équipe pluriprofessionnelle, formation sur les stratégies de communication ; mise à jour de l'outil de suivi du mécanisme national de prévention ; table ronde avec le Bureau du défenseur public de la Géorgie et le ministère de la Justice pour débattre des recommandations du Bureau du défenseur public/mécanisme national de prévention concernant les soins de santé mentale dans le système pénitentiaire géorgien.

- Plan d'action « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques et processus électoraux en Géorgie » : à la réunion du comité directeur, les parties prenantes nationales ont discuté de la mise en œuvre du projet et approuvé le plan de travail annuel. La boîte à outils pour la lutte contre le discours de haine dans les processus électoraux a été remise aux acteurs concernés et intégrée dans tous les programmes de formation en matière d'administration des élections. Un état des lieux destiné aux organisations locales d'observation des élections a été réalisé, afin d'appuyer le travail de la société civile et son action sur l'environnement électoral. La formation a permis aux responsables électoraux et aux agents de la commission électorale centrale et de son centre de protection de l'information d'approfondir leurs connaissances des instruments du CdE permettant de renforcer la résilience face à la désinformation et aux cybermenaces dans le contexte des processus électoraux.
- Plan d'action « Renforcement de la protection des droits sociaux et économiques en Géorgie » : le projet a accueilli la première réunion de coordination des donateurs, consacrée aux droits du travail. Deux formations sur l'élaboration de rapports (nationaux et parallèles) dans le cadre du système de rapports de la Charte sociale européenne ont été organisées à l'intention d'une part des agents du ministère des Déplacés internes des territoires occupés, du Travail, de la Santé et de la Protection sociale, d'autre part du personnel du Bureau du défenseur public. Un atelier de deux jours sur les dispositions non acceptées de la Charte sociale européenne et le cadre réglementaire géorgien a été organisé afin de promouvoir la ratification de nouvelles dispositions de la Charte. Un atelier sur la non-conformité avec la Charte s'est tenu en ligne. Il a donné lieu à une discussion très animée entre les parties prenantes mobilisées pour coordonner les prochaines actions et voir ce qu'il faut faire pour se mettre en conformité avec les dispositions concernées.
- Plan d'action financé par une contribution volontaire de l'Autriche « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2638) : une table ronde régionale sur le gouvernement ouvert et le renouveau au niveau local s'est penchée sur la contribution des autorités locales à tous les échelons du processus national de prise de décision en matière de gouvernement ouvert. L'équipe du projet a participé à l'organisation du VII^e congrès national de l'Association des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), sur le thème de l'inclusivité et de la participation. Rassemblés du 25 au 28 mars à l'occasion du premier forum d'échange sur l'intégration des droits de l'homme au niveau local, des élus locaux et des agents municipaux se sont penchés sur les difficultés à résoudre pour renforcer l'inclusion sociale et l'égalité des chances. Un état des lieux des capacités des collectivités locales en matière de mise en œuvre des droits de l'homme va être dressé.
- Plan d'action financé par une contribution volontaire de l'Autriche « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2802) : des outils de participation citoyenne (boîte à outils pour la participation civile à la prise de décision et assemblée citoyenne) ont été présentés à plus de 150 hauts représentants des municipalités (maires, adjoints au maire, conseillers municipaux). Le processus de mise en œuvre de ces outils a été lancé dans trois municipalités. Quelque 320 représentants

d'organisations de la société civile et des collectivités locales, issus de 51 municipalités, ont approfondi leurs connaissances et leurs capacités concernant les normes et les outils en matière de participation civile. Douze experts locaux ont reçu une formation sur l'utilisation pratique de la boîte à outils pour la participation civile.

- Partenariat conjoint UE/CdE « Soutien à une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans le Partenariat oriental » (Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental) : à l'issue du contrôle de qualité réalisé entre janvier et mars 2022 par le secrétariat de la CEPEJ selon les méthodes de la commission et en collaboration étroite avec les correspondants respectifs du Tableau de bord du Partenariat oriental en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, la première partie du rapport, qui rassemble les données recueillies, a été préparée et doit être transmise à la DG NEAR. On y trouve les graphiques et tableaux comparatifs concernant tous les bénéficiaires du Partenariat oriental, accompagnés d'une présentation synthétique pour chaque indicateur.
- Programme conjoint « Un maintien de l'ordre respectueux des droits de l'homme en Géorgie » : des cadres intermédiaires du ministère de l'Intérieur, des chargés de dossiers et des enquêteurs ont renforcé leurs compétences en matière d'enquêtes efficaces. Des responsables du Département de la détention provisoire et des directeurs de centres de détention provisoire ont reçu une formation sur l'application dans leur travail quotidien des garanties contre les mauvais traitements. Un rapport sur le cadre juridique actuel en matière de liberté d'expression et d'usage de la force par la police, qui analyse les défaillances et les lacunes dans ce domaine et propose des recommandations, est en préparation. Un manuel sur la prise en charge dans les centres de détention temporaire des détenus ayant des problèmes de toxicomanie a été mis au point. Une étude de la nouvelle loi sur le Service des enquêtes spéciales a été réalisée.

Action de suivi

- Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental : présentation du premier volet à la DG NEAR le 01/04/2022.
Préparation du deuxième volet/fiches de description à remettre à la DG NEAR le 01/06/2022.
- Lancement du projet « Promouvoir la protection effective de l'égalité et de la non-discrimination en Géorgie » (mars 2022-décembre 2023), qui fait suite aux conclusions du projet « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie » et de l'enquête publique menée dans ce cadre.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 31 janvier- 1^{er} février : une délégation du Secrétariat du Conseil de l'Europe s'est rendue à Tbilissi, dans le cadre de la préparation du 25^e rapport de consolidation sur le conflit en Géorgie, couvrant la période octobre 2021-mars 2022.
- 21-25 février : la Commissaire aux droits de l'homme a effectué une visite en Géorgie.

Tirana

Situation du Bureau

Vingt et une personnes travaillent au Bureau de Tirana (quatre hommes et 17 femmes), dont sept (quatre hommes et trois femmes) font partie de l'équipe principale et 14 (des femmes) sont affectées aux projets. Le Bureau met en œuvre huit projets, dont sept sont co-financés par l'UE et un par l'Agence suédoise d'aide au développement international. À l'exception d'un projet régional, les projets mis en œuvre par le Bureau sont entièrement décentralisés au plan administratif. En raison de la situation liée à la pandémie de covid-19 dans le pays, le personnel du Bureau continuait d'alterner télétravail et présence au bureau.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération :

1. Dans le cadre de l'**action « Renforcer l'efficacité de la justice (SEJ III) en Albanie » de la Facilité horizontale II**, 14 formateurs de l'École de la magistrature ont développé leurs capacités sur des questions méthodologiques liées à la formation continue des magistrats, s'agissant notamment de l'adaptation des méthodes d'évaluation des besoins de formation pour qu'elles soient conformes aux normes internationales. Une aide a été apportée au Conseil supérieur de la magistrature pour l'organisation de consultations avec les groupes d'intérêt sur la nouvelle carte judiciaire.
2. Dans le cadre de l'**action « Renforcer la protection des droits de l'homme des détenus en Albanie » de la Facilité horizontale II**, 26 agents de la police pénitentiaire des prisons de Fier et de Peqin ont approfondi leurs connaissances sur des sujets liés à la sécurité, tandis que 25 autres fonctionnaires des services pénitentiaires ont renforcé leurs compétences concernant la réaction immédiate aux incidents et l'élaboration de plans de prise en charge pluridisciplinaires. Une vidéo fournissant des informations sur les droits des détenus et les mécanismes de plainte existants a été diffusée à plus de 53 000 personnes sur les médias sociaux.
3. Dans le cadre de l'**action « Criminalité économique en Albanie » de la Facilité horizontale**, le nouveau système électronique de déclaration des avoirs et des conflits d'intérêts, élaboré avec l'appui du projet, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2022. Il s'agissait de l'une des principales recommandations figurant dans les rapports du GRECO sur la lutte contre la corruption.
4. Dans le cadre de l'**action « Soutenir des recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions (D-REX) » de la Facilité horizontale**, des membres du personnel et des enseignants de l'École de la magistrature, du Conseil supérieur de la magistrature, du Conseil supérieur des procureurs et du Haut Inspecteur de la justice ont renforcé leurs capacités concernant [les méthodes et les outils du CdE pour l'évaluation des formations en matière de droits de l'homme](#). L'action a appuyé le détachement de deux membres du personnel du Bureau de l'avocat d'État au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.
5. Dans le cadre de l'**action « Promotion de la diversité et de l'égalité en Albanie » de la Facilité horizontale**, un soutien a été apporté à l'événement organisé pour le lancement du plan d'action national 2021-2027 pour les personnes LGBTI, en coopération avec les autorités albanaises concernées. La campagne nationale « [Bloquer la haine, partager l'amour](#) », qui vise à informer les citoyens et les populations locales

des dangers des diverses formes de discours de haine contre les groupes et les personnes vulnérables (personnes LGBTI, migrants, personnes ayant des besoins particuliers ou minorités ethniques, entre autres) et à les mobiliser dans la lutte contre ce phénomène a été lancée officiellement à Tirana.

6. Dans le cadre de l'**action « Dimension judiciaire et liberté d'expression (JUFREX) » de la Facilité horizontale II**, une formation de formateurs portant sur les normes établies par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la sécurité et à la protection des journalistes a été organisée à l'intention du personnel judiciaire.
7. Dans le cadre du projet financé par l'Agence suédoise d'aide au développement international **« Renforcement de l'éducation à la citoyenneté démocratique en Albanie »**, le personnel enseignant de trois universités du pays s'est engagé à appliquer le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie \(CRCCD\)](#) dans l'enseignement supérieur et les programmes de préparation au métier d'enseignant. Vingt-deux équipes spécifiques sont en place dans les écoles pilotes, et 100 enseignants du réseau d'enseignants TeacherNet ont participé à des débats organisés dans quatre municipalités (d'académies différentes).

Erevan

Situation du Bureau

Équipe principale : 4 personnes ; personnel affecté aux projets : 26 personnes ; total : 30 personnes.

Le Bureau met en œuvre 13 projets, dont deux projets nationaux et deux projets régionaux décentralisés financés par l'UE dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG), un projet financé par le gouvernement de la Suisse, un par le gouvernement de l'Autriche et sept par des contributions volontaires au niveau du plan d'action. Le Bureau apporte également un soutien aux grandes entités administratives pour la mise en œuvre d'autres projets régionaux.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

Projet dans le cadre du PGG - Volet 1 « Soutien à la réforme judiciaire – renforcer l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire en Arménie »

L'équipe du projet a achevé l'examen du Code de procédure civile de l'Arménie. Le lancement du nouveau [site web](#) de la Cour constitutionnelle de l'Arménie, qui comporte une fonctionnalité de dépôt de requêtes, un agenda électronique et un moteur de recherche doté de fonctionnalités avancées, vient renforcer l'accès des justiciables à la justice constitutionnelle. Un groupe d'étudiants arméniens a [participé](#) à la 14^e édition (2022) du concours d'arbitrage d'investissement de Francfort, qui s'est tenue en ligne. Une délégation de haut niveau de la République d'Arménie, emmenée par le président de la Cour constitutionnelle, Arman Dilanyan, a tenu des [réunions bilatérales](#) avec de hauts responsables du Conseil de l'Europe. La boîte à outils pour le développement de la médiation a été présentée aux partenaires arméniens. Le nouveau [site web](#) de l'Organisation d'autorégulation des médiateurs de l'Arménie a été lancé et offre une nouvelle visibilité aux mécanismes alternatifs de règlement des conflits.

Projet dans le cadre du PGG - Volet 2 « Soutien à la réforme judiciaire - soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie »

Le cours HELP en ligne sur l'éthique des juges, des procureurs et des avocats a été adapté au contexte juridique arménien. Le nouveau guide de la méthodologie HELP de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit, qui présente la méthode étape par étape s'utilise pour l'élaboration et la mise en œuvre des cours en ligne HELP, a été traduit en arménien et tiré à 200 exemplaires. Il sera diffusé auprès des formateurs dans le pays. À la suite de la deuxième série d'activités de formation visant à renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du droit concernant le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale de l'Arménie, 48 procureurs et 40 juges ont reçu une formation sur les nouvelles dispositions dans le cadre de cinq séminaires organisés entre janvier et mars à l'École de la magistrature d'Erevan. Un appui d'expert a en outre été apporté en vue de l'harmonisation du Code des infractions administratives avec le nouveau Code pénal.

Projet dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie »

Le projet conjoint UE/Conseil de l'Europe sur le renforcement des capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie mené dans le cadre du PGGII a organisé avec la Commission arménienne de prévention de la corruption une [conférence sur](#)

[l'intégrité, la prévention de la corruption et les codes de conduite](#). Faisant suite aux initiatives déployées précédemment en vue de l'élaboration d'un [code de conduite modèle à l'intention des agents publics de l'Arménie](#), la conférence a offert une plateforme de sensibilisation et de consultation touchant plus largement la société civile et tous les secteurs de l'État, pour que puissent être adoptés le code de conduite modèle mais aussi des codes de conduite spécifiques aux différentes catégories d'agents publics. L'équipe du projet a également apporté son appui à l'élaboration du projet de code de conduite à l'intention des titulaires d'une fonction publique.

Projet dans le cadre du PGG « Renforcer la profession d'avocat conformément aux normes européennes » (projet régional décentralisé)

L'équipe du projet a publié la cinquième étude transnationale consacrée à l'accès à la profession d'avocat et aux systèmes de formation des avocats en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine.

Les plans d'action par pays concernant le développement de mécanismes assurant une protection effective des avocats ont été élaborés par les groupes de travail respectifs de quatre pays concernés par le projet.

La mise en place d'un réseau régional de femmes avocates a démarré. La première étape est le recensement des plateformes de coopération entre avocates qui existent et l'élaboration du projet de soutien aux associations d'avocates.

Projet « Droits de l'homme et place des femmes dans les forces armées d'Arménie – phase II », financement au niveau du plan d'action fourni par l'Allemagne, l'Irlande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suède

Une prolongation du projet sans dépenses supplémentaire a été accordée jusqu'à décembre 2022. Le comité directeur a approuvé le plan de travail pour 2022. La sixième réunion du groupe de travail pour l'élaboration d'une formation en ligne de type HELP sur la protection des droits de l'homme dans les forces armées s'est tenue, sous une forme virtuelle. L'étude comparative des systèmes de protection des lanceurs d'alertes dans les forces armées de plusieurs États membres du CdE a démarré. L'équipe du projet a lancé le projet d'étude par les pairs du Code pénal et du Code de procédure pénale de l'Arménie, l'objectif étant d'analyser la mesure dans laquelle les conclusions des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatives aux violations des droits de l'homme dans les forces armées sont prises en compte. L'étude réalisée par l'équipe du projet sur le regroupement éventuel des différentes dispositions juridiques régissant les questions de logement des militaires a été examinée au ministère de la Défense avec les parties prenantes nationales.

Projet « Renforcement de l'Association des collectivités locales d'Arménie et d'une gouvernance locale transparente et participative en Arménie », financé par la Suisse

Révisée par des experts du projet à l'issue de la réforme de l'administration territoriale du pays, la charte de l'Association des collectivités locales d'Arménie a été approuvée par le Conseil républicain de l'association le 4 février 2022.

La réunion avec les membres du groupe de travail sur la révision de la stratégie de l'Association des collectivités locales d'Arménie a eu lieu le 4 février. La méthode proposée par les experts internationaux a été approuvée.

Une assemblée générale extraordinaire de l'Association des collectivités locales d'Arménie s'est tenue le 18 mars.

L'outil d'auto-évaluation anti-corruption a été traduit en anglais et sera communiqué aux parties prenantes internationales.

Projet « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie », financé par la Coopération autrichienne pour le développement

Au cours du premier trimestre 2022, l'équipe du projet a lancé un appel d'offres en vue de la réalisation de produits de communication (un court métrage et un livret en couleur) pour mettre en lumière les résultats obtenus dans le cadre du volet « petites subventions ». Elle a également entamé une série de visites dans les collectivités qui ont mené à bien des projets grâce à ces subventions. À la suite de l'évaluation par les pairs réalisée en mai 2021, les principales parties prenantes se sont retrouvées le 1^{er} mars à Erevan et en ligne pour la sixième réunion de consultation des collectivités et ont examiné un projet révisé de loi sur la taxe hôtelière. L'équipe du projet a lancé le 31 mars une série de formations sur la comptabilité publique destinées au personnel des services financiers des 72 communes fusionnées. Les formations de deux jours (quatre séances) devraient permettre aux agents des services financiers d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences, afin d'améliorer la saisie au jour le jour des transactions financières dans les municipalités.

Projet « Soutien au développement du service de probation en Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019–2022

Les résultats des séances de formation lancées à titre expérimental ainsi que les conclusions et les recommandations pour l'organisation des futures formations ont été examinés lors d'un atelier d'une demi-journée qui s'est tenu sous une forme hybride le 25 février 2022. La commission des marchés a attribué le contrat pour l'achat du système informatique du service de probation le 16 février 2022. La première réunion du groupe de travail chargé de la mise en place du système informatique a eu lieu le 25 mars 2022. Douze agents de probation ont renforcé leurs connaissances et leurs compétences sur les programmes généraux de réadaptation conçus pour les délinquants ordinaires pris en charge par le service arménien de probation. Une subvention a été accordée au Centre pour la mise en œuvre des programmes de formation en droit et de réadaptation (SNCO) en vue de l'achat de matériel et de fournitures, qui seront utilisés dans le cadre de trois programmes de formation destinés aux bénéficiaires des services de probation.

Projet « Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons d'Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019–2022

Lancées à titre expérimental dans trois établissements pénitentiaires, les boîtes à outils mises au point avec l'appui du Conseil de l'Europe pour le dépistage des problèmes de santé mentale et des comportements suicidaires ou autodestructeurs, et l'évaluation des risques dans ce domaine, ont été revues à la lumière des premiers résultats et présentées au ministère de la Justice. Quarante représentants de ce ministère, directeurs et directeurs adjoints d'établissements pénitentiaires et responsables de divers départements de l'administration pénitentiaire ont approfondi leur connaissance de ces boîtes à outils. Des affiches de sensibilisation sur la prévention des infections dans les services de santé des prisons et la lutte contre ces problèmes ont été imprimées et diffusées dans 10 établissements pénitentiaires. Un guide pratique sur la gestion des grèves de la faim dans les lieux de privation de liberté est en passe d'être achevé.

Projet « Vers la ratification par l'Arménie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019–2022

Dix enseignants de l'École de la magistrature qui vont donner un cours sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la pratique des juges, des procureurs et des enquêteurs ont participé à une formation de formateurs sur ce sujet. Des travailleurs sociaux intervenant dans 12 centres d'aide aux victimes de violence domestique nouvellement créés ont reçu une formation dans leur domaine. Après avoir bénéficié d'une formation sur les violences domestiques, le personnel du Service de l'exécution des actes judiciaires est mieux équipé pour faire appliquer les décisions de justice concernant la garde des enfants et le droit de visite dans ce type d'affaires. L'analyse des données dans le cadre d'un état des lieux de la violence domestique est en cours.

Projet « Protection des droits de l'homme en biomédecine I », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022

Une session spécifique de formation sur la protection des droits de l'homme dans les services de santé mentale a été organisée pour les professionnels de la santé et les juristes qui travaillent dans les établissements de santé mentale en Arménie. Le projet de décision sur les règles éthiques pour les professionnels de la santé élaboré par les experts du projet a été adopté par le gouvernement de l'Arménie le 17 février 2022. Une formation sur les règles de déontologie a été dispensée à 50 professionnels de la santé.

Une séance spécifique de formation sur les principes fondamentaux de la bioéthique a été organisée à l'attention du personnel du Centre national des maladies infectieuses. L'équipe du projet a lancé un appel d'offres pour des services internationaux de prestation de conseil et un autre pour des outils de communication (vidéo, brochures etc.).

Soutien à l'exécution par l'Arménie des arrêts concernant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme

Une délégation de haut niveau du Bureau du représentant de l'Arménie pour les affaires juridiques internationales s'est rendue à Strasbourg, où elle a été reçue à la Cour européenne des droits de l'homme et a rencontré des représentants du Service de l'exécution des arrêts de la Cour, de la Commission de Venise et de la DG1. Deux discussions d'experts de deux jours sur la réouverture d'une procédure judiciaire à la suite d'un arrêt de la Cour et sur l'audition contradictoire des témoins ont été organisées, réunissant chacune 20 représentants des organes chargés de l'application des lois et d'ONG. Deux guides sur l'audition contradictoire des témoins et la réouverture des cas ont été mis au point par les consultants (international et national) travaillant pour le projet. L'expert national travaille sur le projet de stratégie d'intervention pour le Bureau du représentant de l'Arménie pour les affaires juridiques internationales, sur l'accès à la justice des personnes frappées d'incapacité juridique ainsi que sur la non-exécution ou l'exécution tardive des décisions de justice nationales.

Renforcer l'accès à la justice pour les victimes de discrimination, de discours de haine et de crimes de haine dans les pays du Partenariat oriental

L'équipe du projet est en train d'achever la préparation du manuel à l'intention des éducateurs sur le discours de haine en ligne. Un cours à distance sur la Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 15 a été traduit en arménien et va être placé sur la plateforme HELP. Il sera la ressource de base pour les formations sur la lutte contre le discours de haine.

Deux projets financés par des subventions sont en cours : le Centre pour le développement de la région d'Armavir met en œuvre une initiative sur le droit à l'éducation des filles yézidies, et l'ONG Égalité des droits-Égalité des chances s'occupe d'un programme sur l'autonomisation des personnes ayant un handicap. Les deux projets suivent leurs cours normalement et s'achèveront en avril 2022.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

15 février : visite en Arménie du directeur des Affaires politiques, Alexandre Guessel (mesures de confiance)

15-16 février : visite virtuelle de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) dans le cadre de la demande d'avis sur le projet de loi constitutionnelle portant modification de la loi constitutionnelle sur le Code judiciaire et de la loi constitutionnelle sur la Cour constitutionnelle de l'Arménie présentée par le ministre de la Justice de la République d'Arménie.

21-25 février : visite de suivi du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Pristina

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté au projet : 16 personnes ; total : 22 personnes.

Le Bureau mettait en œuvre neuf projets : trois dans le cadre du Programme régional conjoint UE/CdE « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye/Programme Sud », un programme régional conjoint UE/CdE (ROMACTED), deux programmes conjoints UE/CdE et trois projets financés par des contributions volontaires non affectées.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX) » : les capacités institutionnelles de l'Agence sur l'information et la vie privée sont renforcées grâce à l'appui fourni pour la rédaction d'un certain nombre de matériels utiles, notamment des modèles de demande d'accès aux documents publics. En ce qui concerne le renforcement des capacités humaines, 21 personnes travaillant dans la justice ou la presse ont échangé des informations et élargi leurs connaissances en matière de protection des journalistes, de diffamation, de protection de la réputation, entre autres domaines, dans le cadre d'activités soutenues par le projet. L'équipe a en outre contribué au renforcement de la composante « Éducation aux médias » de l'agence de régulation des médias audiovisuels en organisant deux ateliers pour des étudiants de cette branche.

Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KOSEJII) » : le quatrième rapport d'évaluation du fonctionnement du système judiciaire a été préparé et rendu public. Il se penche sur l'évolution des données entre 2014 et 2020. Le rapport sur l'utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux en 2020 a été élaboré avec le Conseil judiciaire du Kosovo*. Avec le soutien de l'Institut du droit du Kosovo*, des enquêtes de satisfaction sont actuellement réalisées auprès des usagers de trois tribunaux, dont les avocats, pour qui un questionnaire spécifique a été préparé. Des spécialistes internationaux de la CEPEJ ont apporté leur expertise sur la mise en place, à long terme, d'une solution durable de transmission des citations à comparaître par voie électronique.

Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité au Kosovo »*

Trente fonctionnaires chargés de la lutte contre la discrimination dans les ministères et différentes municipalités ont participé à la préparation du rapport sur la mise en œuvre de la loi sur la protection des minorités contre la discrimination lors d'un atelier de trois jours organisé du 28 février au 2 mars 2022. Un partage d'expériences entre fonctionnaires de police et représentants d'ONG LGBTI d'Albanie et du Kosovo* s'est tenu les 3 et 4 mars 2022 à Tirana. Trois policiers et deux représentants d'ONG du Kosovo* y ont participé. Un atelier régional sur la méthode du contre-récit a eu lieu à Podgorica du 25 au 27 mars 2022. Trois jeunes ambassadeurs européens y ont pris part.

Programme conjoint UE/CdE « Renforcement des capacités en matière d'éducation inclusive (INCLUDE) » : à l'issue de leur formation de dix jours sur l'éducation inclusive, 65 professionnels de l'éducation exerçant dans sept écoles pilotes ont obtenu leur certification et peuvent désormais évaluer les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux sur la base de la Classification internationale du fonctionnement (CIF), et concevoir pour eux des plans d'études individualisés (PEI). Une nouvelle formation a donc commencé, pour

80 professionnels de l'éducation de sept autres écoles pilotes. Entre le 12 et le 17 mars 2022, 170 professionnels intervenant dans les écoles pilotes ont suivi le deuxième et le troisième atelier du programme de formation homologué *Créer une communauté d'apprentissage démocratique et inclusive*. Une note de réflexion sur l'élaboration d'un programme de soutien aux centres d'apprentissage a été rédigée et présentée au ministère de l'Éducation.

Programme régional conjoint UE/CdE – « Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo (PECK III) »* : 25 policiers ont reçu une formation sur la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre du projet, qui a également renforcé les connaissances de 14 organisations à but non lucratif sur les risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et les contrôles internes à effectuer dans ce domaine. L'équipe du projet a apporté un appui/contribué à l'élaboration de procédures opératoires standard pour la police du Kosovo* dans les affaires de dénonciation de dysfonctionnements/signalement d'infractions. Elle a élaboré/préparé/rédigé un avis juridique sur le document stratégique accompagnant la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a dispensé/animé une formation entre pairs sur la protection des lanceurs d'alerte à laquelle participaient 52 agents publics de l'État central et des collectivités locales. Elle a formé 25 policiers et fourni des orientations pour la création/mise au point d'une politique en matière de signalement à l'attention de la police. Elle a organisé des réunions d'experts sur les mécanismes de coopération en matière de surveillance des activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et a présenté des recommandations sur le fonctionnement de la coopération.

Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » : des réunions ont eu lieu avec les maires nouvellement élus de plusieurs municipalités bénéficiaires, afin de leur donner des informations sur la deuxième phase du programme. Un atelier participatif d'une journée sur la planification stratégique a été organisé pour deux municipalités qui rejoignent ce deuxième volet, lancé le 30 mars dans le cadre d'un événement auquel un certain nombre de membres des groupes ciblés, de représentants des communes et de citoyens en général ont participé. Des protocoles d'accord ont été signés avec 10 municipalités à cette occasion. Le rapport sur la vaccination contre la covid-19 a été rendu public et discuté avec les groupes cibles du programme et les organisations de la société civile.

Projet « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains » financé par une contribution volontaire non affectée : le projet a démarré en janvier 2022. Il fait suite au précédent projet et aux recommandations formulées dans le cadre de la deuxième évaluation du GRETA sur le respect par le Kosovo* des normes de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Pendant la période de référence, l'équipe du projet s'est réunie à Strasbourg afin de définir et de planifier les activités à mener.

Projet « Soutien à la Cour constitutionnelle du Kosovo dans l'application et la diffusion des normes européennes en matière de protection des droits de l'homme » financé par une contribution volontaire non affectée* : mis en place à partir des résultats du projet concernant la Cour constitutionnelle qui s'est achevé en juin 2021, ce projet a démarré le 1^{er} janvier 2022. Dans le contexte de la situation épidémiologique, l'activité du premier trimestre a porté sur les appels d'offres pour la fourniture de services de conseil et d'appui. L'équipe a recruté 15 experts locaux et 25 experts internationaux pour la mise en œuvre des activités et effectué les appels d'offres pour les services de communication et de visibilité. Elle a pris les dispositions nécessaires pour que cinq juges et six conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle effectuent un stage de deux mois à la Cour européenne des droits de l'homme, à partir de la mi-avril 2022.

Projet « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo – phase III », financé par une contribution volontaire non affectée* : la délégation d'experts du GREVIO chargée de l'évaluation de la conformité à la Convention d'Istanbul a effectué une visite au Kosovo* du 21 au 25 février 2022. Elle s'est rendue à Pristina et à Gjakova et a tenu 23 réunions au total – 15 avec des représentants des autorités et huit avec des membres de la société civile et d'autres organes. L'équipe du projet a organisé avec la mission de l'OSCE au Kosovo* une table ronde sur l'élimination des représentations négatives des femmes responsables politiques, qui s'est tenue le 29 mars à Prizren. Elle a donné le coup d'envoi du cours HELP sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, que suivront 31 étudiants de la faculté de droit de l'université de Pristina.

Autres activités pertinentes

Le Bureau a organisé avec la mission de l'OSCE au Kosovo* une conférence sur les stéréotypes de genre et la participation des femmes à la vie politique au niveau local, qui s'est tenue le 29 mars 2022. Le projet JUFREX, le projet sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont apporté leur contribution.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

Le Bureau a facilité la visite virtuelle de la Commission de Venise dans le cadre de la préparation de son avis sur le document stratégique sur la mise en place d'un processus de vérification de l'intégrité dans le système judiciaire.

** Toute référence au Kosovo dans le présent document, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.*

Rabat**Situation du Bureau**

Core staff – 3, Project staff –9, Total staff -12.

Le Bureau a mis en œuvre ou accompagné logistiquement 6 projets financés par l'Union Européenne

État de mise en œuvre des projets

UE/CdE: projet conjoint « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » (ENI/2020/418-263)Appui au développement du rôle du Parlement au Maroc

- 3 février : deuxième réunion du Comité de Pilotage technique du projet ;
- Tables ronde en matière d'évaluation des politiques publiques :
- 23 mars : à la Chambre des Représentants « La réforme de l'administration, pratiques comparées: regards des législateurs et des experts » ;
- 30 mars : à la Chambre des Conseillers « Les politiques de la jeunesse : la préparation et l'intégration des jeunes à la vie active » ;
- 8 mars : publication de l'interview à Mme Nouzha Skalli sur les femmes en politique.

Appui au mécanisme national de prévention de la torture

- 25 mars 2022 : 1ère réunion du groupe de travail relatif à l'élaboration du guide du prisonnier ainsi que du manuel du droit pénitentiaire marocain (PMP, CNDH-MNP, DGAPR, CdE, experts)
- 28 mars 2022 : 1ère réunion du Comité de Pilotage. Le projet contribuera au renforcement des capacités du MNP marocain et à l'optimisation de ses interventions, et présentera des opportunités en matière de partage d'expériences et des bonnes pratiques avec d'autres MNP européens.

Programme UE-CdE « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée (ci-après Programme Sud IV) »Lutte contre les violences à l'égard des enfants

- 08 février : conférence nationale du Safer Internet Day, au Centre des Formations et des Rencontres Nationales (CFRN)
- 16 février : Atelier de sensibilisation et de simulation d'une situation de cyber harcèlement au profit des élèves du collège Almouqawama de Salé
- 16 mars : Atelier technique sur l'Aspects juridiques et conventionnels de la protection des enfants en ligne au Maroc
- 22 au 25 mars : formation de quatre jours consacrés au traitement des situations de harcèlement et de cyber harcèlement dans le milieu scolaire à l'attention des enseignants. Ce projet pilote sera progressivement généralisé à l'ensemble des 12 AREF.

Lutte contre la violence à l'égard des Femmes

- 14 mars : lancement du recueil de la jurisprudence nationale et des résumés juridiques de la CEDH en matière de violence à l'égard des femmes et de violence domestique avec la PMP

Programme HELP/ Programme de Renforcement des capacités des magistrats en matière de droits de l'Homme (DG I)

- du 28 février au 2 mars 2022, 3ème session de formation à Fès pour 50 responsables judiciaires avec la participation de M. Moulay El Hassan Daki, Procureur général auprès de la Cour de Cassation, Président du Ministère Public.

Lutte contre la traite des êtres humains

- 15 février : lancement du rapport annuel de la Commission nationale anti-traite
- 18-19 février : formation sur la lutte contre la traite de 50 étudiants de la clinique juridique de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Fès
- 10 mars : organisation et coordination de la réunion de coordination des organisations internationales sur la traite
- Tables rondes sur les protocoles de coopération entre professionnels de terrain dans l'identification et la prise en charge des victimes de traite :
- 12 mars : Tanger
- 19 mars : Beni Mellal
- 25 mars : Casablanca
- 28-29 mars : formation sur la lutte contre la traite de 50 étudiants de la clinique juridique de la faculté de droit de l'université Cadi Ayyad de Marrakech
- 31 mars : participation au webinaire sur le rapport annuel de la Commission nationale (CNDH)

Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et autres délégations officielles

- 27 mars – 30 mars : Pilar MORALES, Coordinatrice de la Politique de voisinage avec le Sud de la Méditerranée ; et Jennifer SCHUETZE-REYMANN, Cheffe de l'Unité pour la prévention de la torture, Division des défis transversaux et projets multilatéraux et Muriel DECOT, Secrétaire de la CEPEJ, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit. Conseil de l'Europe
- 21 mars – 1 avril : visite de Alessandro Mancini – adjoint au chef de la Division de soutien de projets parlementaires de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- 9 mars- 17 mars : visite de Mehdi Remili, Chef d'Unité - Renforcement des capacités et projets de coopération - Région sud de la Méditerranée, Direction de la Dignité humaine, de l'Égalité et de la Gouvernance, Conseil de l'Europe

Tunis

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 16 personnes ; total : 22 personnes

Le Bureau a continué d'apporter son soutien à la coordination et à la mise en œuvre des projets nationaux suivants, dans le cadre du nouveau Partenariat de voisinage 2022-2025, ainsi qu'à quatre projets régionaux.

État de mise en œuvre des projets

Programmes conjoints bilatéraux :

Programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) »

- Coopération avec la Commission de Venise, soutien à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) :
 - Deux formations de formateurs ont été organisées du 16 au 23 mars 2022 en collaboration avec le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF). Elles ont concerné 47 membres ou employés de l'ISIE et ont permis de constituer une équipe de formateurs responsables au sein de l'Instance.
 - La Tunisie a fait savoir qu'elle comptait demander trois avis à la Commission de Venise, respectivement sur le projet de code de la propriété nationale, le projet de loi sur la confiscation des biens et la création d'une agence en charge de la confiscation des avoirs et de la gestion des avoirs confisqués.

- Liberté d'expression, soutien à l'autorité de régulation des médias (HAICA) et à l'instance nationale d'accès à l'information (INAI) :
 - Dans le cadre du plan de formation 2020-2022 de l'INAI, 30 agents chargés d'accès à l'information des organes publics des gouvernorats de Jendouba, Béja et Le Kef ont reçu une formation pour renforcer leurs capacités de mise en œuvre de la législation nationale (loi organique n° 2016-22). La session, qui a eu lieu à Tabarka les 4 et 5 mars 2022, a été entièrement assurée par les formateurs de l'INAI. Le projet PAII-T avait auparavant soutenu la création d'un pôle de formateurs internes à l'INAI, afin d'inscrire dans la durée les initiatives de renforcement des capacités.
 - La HAICA a lancé le 15 mars 2022 à Tunis son Centre de ressources pour la régulation, l'auto-régulation et l'éducation aux médias (CRRM) destiné aux professionnels en Tunisie et au sein du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM). Cette plateforme a pour vocation de faciliter l'accès à l'information sur la régulation, l'auto-régulation et l'éducation aux médias, de permettre le partage de l'information, des normes internationales et des ressources documentaires et audiovisuelles, de présenter les organes de régulation dans le monde et de promouvoir les échanges entre chercheurs et experts dans le domaine de la régulation des médias.
 - Le 25 mars 2022, le service Informatique de l'INAI a reçu une formation technique sur le logiciel SIEM, en vue de la refonte du site web de l'instance.

- Protection des données, soutien à l'Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP)

- Un atelier sur l'articulation entre les droits à la protection des données et le droit d'accès à l'information a été organisé à Strasbourg du 28 au 30 mars 2022. Les présidents respectifs de l'INAI et de l'INPDP ont participé à cet atelier, dont l'objectif était de renforcer la collaboration et les synergies entre les deux organes.

➤ Lutte contre la traite des êtres humains / soutien à l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) et au programme HELP :

- Une formation sur la méthodologie HELP a été organisée le 3 février 2022 à Tunis à l'intention d'un groupe de professionnels spécialisés dans la lutte contre la corruption. À la suite des formations analogues tenues à la fin de 2021 et en 2022, 30 professionnels de différents domaines de compétence ont reçu la certification de tuteurs HELP dans le cadre d'une cérémonie officielle qui a eu lieu le 18 mars 2022 à Tunis. L'équipe de tuteurs HELP en Tunisie compte désormais 75 personnes.

➤ Soutien à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) :

- Le PAII-T a continué de soutenir la présentation dans les établissements pénitentiaires du Guide du prisonnier, élaboré en collaboration avec les acteurs nationaux à l'intention des détenus et des agents pénitentiaires. Les 26 et 27 février 2022, une équipe pluridisciplinaire composée de membres de l'INPT, de représentants de l'administration pénitentiaire et d'experts nationaux s'est rendue dans la prison de Monastir pour présenter le Guide et en remettre un exemplaire à chacun des détenus ainsi qu'aux membres du personnel. Une attention particulière a été accordée aux besoins spécifiques des catégories vulnérables.

➤ Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux :

- Des consultations avec les parties prenantes du projet, à savoir la Commission tunisienne des analyses financières, le ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières, la Présidence du gouvernement et l'Institut supérieur de la profession d'avocat, ont eu lieu pendant la période de référence afin de planifier les prochaines activités dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la réforme de la justice (AP-JUST) »

- La Commission de Venise a organisé une formation de formateurs du 24 au 28 mars 2022. Les 14 participants qui avaient été sollicités par le ministère de la Justice et le Centre d'études juridiques et judiciaires (CEJJ) partageront les connaissances et l'expertise acquises dans une série d'ateliers techniques consacrés à l'élaboration des lois, qui se tiendront pendant le deuxième trimestre de 2022.

- Le groupe d'experts ENM/ISM a apporté son appui à la mise en œuvre des modules sur le juge d'instruction et le procureur ; il a commencé à préparer les modules sur le juge consulaire et le juge de l'entreprise.

- La version finale du manuel de bonnes pratiques sur l'expertise judiciaire a été approuvée par le ministère. Une dernière relecture est en cours. Un groupe d'experts nationaux et internationaux a entamé ses travaux sur un guide des bonnes pratiques pour les procès à distance.

- Après avoir suivi le cours HELP de formation de formateurs, trois juges et trois avocats ont reçu l'agrément de tuteurs et vont mettre au point un module de formation en ligne sur la médiation.

- Renforcement des capacités des avocats sur le thème de l'organisation interne du cabinet.

- Le projet sur la qualité a été présenté et des réunions vont être organisées dans les tribunaux pilotes (tribunal de première instance de Mannouba, tribunal de première instance

de Tunis, cour d'appel de Tunis) en vue de l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour chacun d'eux.

- La relecture de la version arabe de l'étude sur l'organisation et le fonctionnement du système de justice commerciale en Tunisie a été achevée à la fin du mois de janvier 2022.
- À l'issue de quatre procédures de passation de marché (appel d'offres international et procédures de mise en concurrence), des prestataires de services et des experts ont été sélectionnés en mars 2022 en vue du lancement, en avril 2022, des activités du CEJJ dans les domaines suivants : numérisation des publications du CEJJ, mise à niveau du site web du CEJJ, travail d'experts nationaux et internationaux en soutien du CEJJ.

Programmes conjoints

Programme conjoint UE/CdE « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée (Programme Sud IV) »

- En partenariat avec l'Office national de la famille et de la population (ministère de la Santé), une formation sur les pratiques de suivi et de supervision dans la lutte contre la violence domestique a été dispensée les 23 et 24 mars 2022 à des professionnels de diverses disciplines qui interviennent en première ligne.
- Une réunion visant à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Libye s'est tenue le 21 février 2022 à Tunis. Des représentants du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme en Libye, du Comité supérieur des droits de l'enfant, du ministère de l'Intérieur, du Bureau du procureur général, du Conseil supérieur de la magistrature et de la Commission permanente des affaires humanitaires dans l'armée libyenne y ont participé.
- Dans le cadre du processus de mise en place d'un mécanisme national d'orientation pour les victimes de la traite des êtres humains en Libye, un atelier s'est tenu du 22 au 24 mars 2022 à Tunis en vue de l'élaboration d'une liste d'indicateurs pour la détection et l'identification des victimes de la traite en Libye, en partenariat avec le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme en Libye et l'organisation No Peace without Justice.

Actions de suivi

Programme conjoint UE/CdE PAII-T :

- Suite des activités avec le ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières : fourniture d'une assistance juridique sur les textes pour lesquels la Commission de Venise a été sollicitée et renforcement des capacités dans ces domaines à prévoir par le volet anti-corruption du PAII-T.
- Une série de cours de formation technique doit être organisée à l'intention de l'équipe de formateurs de l'ISIE, en collaboration avec la Commission de Venise et l'ISIE.
- Lancement et/ou adaptation au contexte national des cours HELP sur la prévention de la radicalisation, la prévention de la corruption et la lutte contre le discours de haine dans l'audiovisuel.
- Promotion de la plateforme du Centre de ressources pour la régulation, l'auto-régulation et l'éducation aux médias (CRRM) de la HAICA au moyen d'un plan de communication ciblé.
- Poursuite du soutien à l'INPT pour la présentation du Guide du prisonnier et à l'INAI pour la mise en œuvre de son plan de formation 2020-2022.

Programme conjoint UE/CdE Sud IV :

- Poursuite de la coopération avec les parties prenantes libyennes dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et dans d'autres domaines.

- Planification des comités directeurs régionaux et thématiques du Programme Sud IV (juin).
- Préparation des documents contractuels du Programme Sud V (lancement de la phase V prévu en septembre 2022).

Autres activités pertinentes

- Réunion entre le chef de la division Cybercriminalité et les parties prenantes tunisiennes au sujet de l'adhésion de la Tunisie à la Convention sur la cybercriminalité, le 21 mars 2022 à Tunis.

Visites de haut niveau

- Visite en Tunisie de la présidente de la Commission de Venise, M^{me} Claire Bazy-Malaurie, du 30 mars au 1^{er} avril 2022.